

Séances intermunicipales

Délégation d'Ecublens au Bureau intermunicipal (présidence de juillet 2011 à juin 2012): M. Pierre Kaelin, Syndic

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2012:

- 3 fois sous la présidence de M. Pierre Kaelin, Syndic d'Ecublens.
- 3 fois, sous la présidence de M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly.

Ci-dessous, les objets discutés par le Bureau intermunicipal:

- Désignation d'un délégué pour le district de l'Ouest lausannois auprès d'ARCOS.
- Appartements de secours via portes-à-cabines.
- Cour des comptes – Audit.
- Cap sur l'Ouest – Organisation + retour sur cette manifestation du 23.09.2012.
- Tour de Romandie 2013 – Villes étapes des 24 et 25 avril 2013 – Organisation.
- Ouest Expo 2013 – Organisation.
- Musée Encre et Plomb – Agender visite (ndlr: repoussé en 2013).
- SDOL: - Budget SDOL 2013.
 - Assujettissement à la TVA pour la période 2007-2010 – Supplément rétroactif (séance avec le Conseil d'Etat fixée au 21.03.2012).
 - Film sur l'Ouest lausannois – Promotion de ce film agendée au 11 janvier 2013 à l'ECAL.
- Salon de l'immobilier du 29 mars 2012 à Ouchy – Flyers.
- IIC: - Approbation des comptes + rapport d'activité 2011.
 - Approbation budget 2013.
- Transport et Urbanisme – Informations diverses.
- Actions TL.
- Kléber-Méleau – Succession de M. Menta.
- Rencontre entre Syndics de l'Ouest lausannois et les Députés nouvellement

élus – Date à fixer + proposition ordre du jour.

- Répartition des sièges CA et CD + actionnariat TSOL-TL.
- Création d'une compagnie théâtrale pour les jeunes de l'Ouest lausannois.
- Fonds intercommunal élargi.
- Piscine couverte régionale.
- Introduction de la taxe au sac dans les communes à partir du 1^{er} janvier 2013.
- UCV – Facture sociale.
- LHC (Lausanne Hockey Club) – Facturation pour la prochaine saison.
- Feuille d'impôts communaux par classe de revenus imposables.
- Abonnement CFF journalier.
- CSR – Centralisation agences communales.
- Financement du contournement de Morges.
- SOS médecins – Macarons.
- VélosPass – Station de Renens + Ouest lausannois.
- Changement de Préfet dans le district de l'Ouest lausannois – Passation de pouvoirs agendée au mardi 15 janvier 2013 à Renens.
- Association Mobilet – Subventions.

La séance BI fixée au 23 mai 2012, s'est déroulée à Arnex-sur-Orbe, sur invitation de M. Etienne Roy, Préfet. La première partie de cette séance a été consacrée aux divers points présentés par M. Roy (tels que audit de la Cour des comptes, organisation manifestation « Cap sur l'Ouest », Tour de Romandie 2013, etc.).

La première partie de la séance BI du 3 juillet 2012, a été consacrée au budget SDOL 2013, en présence de Mme Ariane Widmer.

La première partie de la séance BI du 26 septembre 2012, a été consacrée aux divers points présentés par M. Etienne Roy, Préfet (tels que retour sur la fête du district « Cap sur l'Ouest », Ouest Expo, tour de Romandie 2013 – Villes étapes, budget, etc.).

La deuxième partie de la séance BI du 26 septembre 2012, a été consacrée à la création d'une compagnie théâtrale pour les jeunes de l'Ouest lausannois, en pré-

sence de Mme Prudat, directrice du Théâtre Escarboucle.

La séance informelle BI a eu lieu le 13 décembre 2012, à Prilly.

Cette année marquant le changement de Préfet dans le district de l'Ouest lausannois, un apéritif de passation de pouvoirs a eu lieu le mardi 15 janvier 2013, à la salle de spectacles de Renens. A cette occasion, un cadeau a été remis à M. Roy, Préfet, pour le remercier de son étroite collaboration tout au long des années écoulées.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Lausanne Région Secteur Ouest

Délégation d'Ecublens au bureau du secteur Ouest (présidence de juillet 2011 à juin 2012): M. Pierre Kaelin, Syndic.

Le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a tenu en 2012:

- 2 séances, sous la présidence de M. Pierre Kaelin, Syndic d'Ecublens.
- Faute d'objets à traiter, la séance fixée initialement au 14 novembre 2012, sous la présidence de M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly, a été annulée et reportée à une date ultérieure.

Les principaux objets traités ont été:

- Informations du président:
 - Engagement d'une déléguée économique.
 - Commission des déchets – Concept de taxe au sac.
 - Rapport final de la manifestation « Dimanche sportif ».
 - Rapport d'activités 2011.
 - Subventions aux Amis de l'Opéra.
 - Point sur la situation du PALM.
 - Trophées PERL.
 - Nomination d'un représentant du secteur à la commission de gestion + son suppléant.
 - Cap sur l'Ouest (présentation du fil rouge à l'assemblée générale du 29 mars 2012).

- Comptes 2011 de Lausanne Région (en vue de l'assemblée générale du 29 mars 2012).
- Assemblée générale de septembre 2012, comprenant entre autres:
 - Budget 2013.
 - Affaires régionales.
 - Agglomération.
 - Fonctionnement.
 - Etudes.
 - Promotion économique (PERL / Soutien filières).
 - Commissions : Formation et emploi des jeunes (Duo 15-18 / APP APP / Seniors / Adospro).
 - Activités sportives.
 - Transports (comptages / Site P+R).
 - Déchets.
 - Toxicomanie.
 - Participation dispositif lausannois.
 - Fonds Capital Développement.
 - Etc.
- Médiateur sportif.

En dehors de cela, le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a reçu plusieurs de ses représentants dans les différents groupes de travail, commissions ou plateformes pour un tour d'horizon général sur leurs activités.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Lausanne Région



Délégation d'Ecublens: Municipalité in corpore (assemblée générale), Mme Anne-Claude Studer (groupe « Activités sportives »), M. Didier Lannaz (groupe « Bus Pyjama ») et Mme Pascale Manzini (plateforme « Dépendance/prévention »), Conseillers municipaux.

L'ASSOCIATION LAUSANNE REGION

Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective.

Lausanne Région travaille par thématique sur demande de ses 29 communes membres. Ainsi, elle coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux à l'assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38 % du Canton de Vaud).

Communes membres



Les décisions prises par l'assemblée générale

Présidé par Gustave Muheim (Syndic de Belmont), le bureau de coordination (BC) a organisé les deux assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. Les comptes ont été adoptés le 29 mars 2012 lors de la session printanière tenue à Villars-Tiercelin, Commune de Jorat-Menthue.

L'assemblée générale d'automne, qui a eu lieu le 20 septembre 2012 aux Cullayes, Commune de Servion, a adopté le budget 2013 et a entendu le Syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, présenter les nouvelles orientations du projet Métamorphose. Cette assemblée s'est clôturée avec la présentation de la nouvelle structure cantonale pour les entreprises INNOVAUD.

Les différentes interventions du bureau de coordination (BC)

Le bureau de coordination, organe exécutif de Lausanne Région, a organisé les séances des trois secteurs de Lausanne Région, au cours desquelles, les comptes, le budget et des objets relatifs à chaque commission ont été présentés.

Outre le suivi des travaux des départements qui sont détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a accepté la proposition de son président, à savoir une présentation des projets de mobilité de **l'agglomération Lausanne-Morges** lors du Comptoir Suisse 2012 à Beaulieu, Lausanne. Les nombreux visiteurs ont ainsi pu prendre connaissance, durant les 10 jours du Comptoir, des projets à l'horizon 2030 et des partenaires impliqués dans la stratégie de mobilité de la région.

Toujours à propos du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), les membres du BC ont été régulièrement mis au courant des problèmes soulevés par le financement des études du PALM II.

A l'occasion des 250 ans du journal *24 Heures*, Lausanne Région a obtenu un don de la Loterie Romande qu'elle a intégralement reversé aux organisateurs de la manifestation « **Le mur du son** ». Cette dernière était gratuite et ouverte à tous. Trois représentations, dont une supplémentaire, ont accueilli plus de 36'000 spectateurs dans les jardins de Beaulieu, les 21 et 22 septembre, dans le cadre du Comptoir Suisse 2012.

Le BC a également étudié le règlement du **fonds de prévention** élaboré par la commission « Dépendances et prévention » de Lausanne Région. A cette occasion, les membres du BC ont souhaité que toute demande de subvention, préalablement avalisée par la commission, leur soit soumise pour accord final.

En matière de communication, Lausanne Région a fait peau neuve en modifiant son image. D'une part, elle a entièrement revu sa charte graphique qui est devenue plus vivante et colorée et, d'autre part, elle a développé et mis en ligne son nouveau site **www.lausanneregion.ch**.

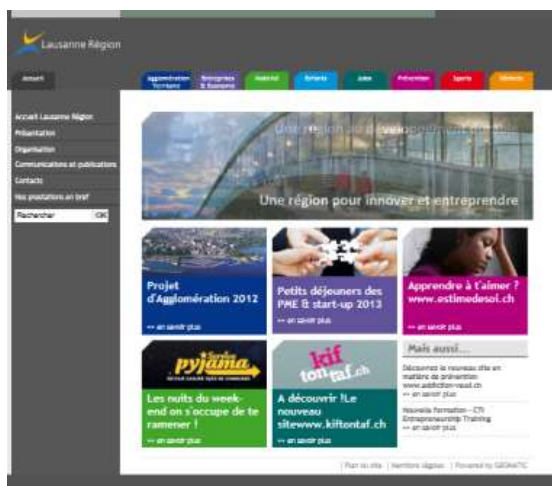
La charte graphique

Avec la nouvelle charte graphique, les activités de Lausanne Région sont regroupées par thème, chacune représentée par un code couleur bien distinct. La ligne graphique institutionnelle de couleur grise est ainsi déclinée et agrémentée par la couleur du thème. Tout en conservant la ligne préexistante, une dynamique esthétique fait évoluer avantageusement tous les visuels de Lausanne Région.



Le nouveau site web www.lausanneregion.ch

Lausanne Région a lancé un site web entièrement optimisé. Les utilisateurs accèdent de manière directe aux nombreux domaines d'action de l'association. Le résultat: un site avec un accès intuitif et une nouvelle ergonomie. La présentation a été particulièrement soignée et permet une cohérence avec les divers supports d'information déjà existants.



Le BC a aussi accepté un règlement pour la question des **frais du personnel** qui a été

transmis à l'administration cantonale des impôts.

Outre les questions liées à la gestion financière de l'association, le BC a suivi attentivement les travaux des groupes et commissions thématiques de Lausanne Région.

L'équipe opérationnelle de Lausanne Région

L'équipe de Lausanne Région est constituée de 6 collaboratrices dont les compétences permettent d'assurer la mise en place et le suivi de nombreux projets. Elles orientent l'action dans les domaines clés de la région. L'équipe opérationnelle est conduite par **Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale.**

• Département « Affaires régionales »

Marie Savary (déléguée Affaires régionales) et Fabienne Saugy (assistante).

Administration générale, finances, et commissions Accueil de jour, Formation et Emploi des Jeunes, Dépendances et Prévention, Activités sportives, Piscine, Déchets, Pyjama, Seniors.

• Département « Promotion économique »

Irina Sakharova-Quitt (déléguée économique) et Séverine Turin (assistante).

Espaces entreprises, Trophées PERL, Fonds Capital Développement, Préavis régionaux pour les manifestations et le tourisme.

• Département « Agglomération et territoire »

Patrizia M. Darbellay (déléguée agglomération & territoire).

Projet d'Agglomération Lausanne-Morges, Transports, Comptages, P+R, Semaine de la mobilité, Financement régional, Préavis régionaux pour le développement territorial, Stratégie touristique.

• Communication

Silva Müller Devaud (déléguée communication).

Le BC a engagé la nouvelle déléguée économique, Irina Sakharova-Quitt, à un taux de travail de 80 %. Elle a débuté avec enthousiasme au sein de l'association régionale en février 2012.

Patrizia Darbellay était en congé maternité jusqu'en mai 2012 et Jessica Tschabold a été engagée temporairement par le BC pour soulager le bureau du PALM et le département « Promotion économique » durant cette absence.

En 2012, Fabienne Saugy, assistante du département des affaires régionales, a souhaité abaisser son temps de travail de 70 % à 60 %. Ce sont donc au total 3.8 emplois à temps plein (EPT) qui œuvrent afin que la région soit plus qu'une idée.



AGGLOMÉRATION ET TERRITOIRE

Bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM.

Selon la convention ratifiée avec le Canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM. Cette contribution correspond à un 40 % EPT. Ce taux a été revu à la baisse au fur et à mesure que de nouveaux postes ont été mis au budget du bureau du PALM. La participation avait été négociée en lieu et place d'une participation financière directe de Lausanne Région. A ce titre, et en collaboration avec le chef de projet du PALM, il s'est notamment agi de :

- préparer les comités de pilotage (COPIL) du PALM qui se sont réunis à trois reprises en 2012, ainsi que les groupes

techniques qui précèdent et préparent les séances du COPIL;

- participer à différents groupes de travail, notamment ceux relatifs à la communication du PALM ou au projet des axes forts (réseau-t).

Après plus de 3 ans de collaboration en tant que chef de projet au sein du bureau du PALM, René Spahr a décidé de quitter sa fonction au 30 septembre 2012 pour relever un nouveau défi. Son poste n'a, à ce jour, pas été mis au concours, dans la mesure où le Canton souhaite mener une réflexion sur l'organisation à long terme du bureau. Un intérim des tâches a été organisé.

Les chefs de projets se sont répartis la gestion des études transversales en cours du PALM, alors que Lausanne Région s'est chargée de l'élaboration des budgets de fonctionnement du bureau, ainsi que des études du PALM. N. B. : Lausanne Région assure déjà la comptabilité, les paiements et le suivi de la facturation pour le compte du bureau du PALM.

PALM

Les travaux pour la révision du PALM ont jalonné l'année 2012. En vue de maintenir le délai fixé par la Confédération au 30 juin 2012, toute l'équipe du PALM, des schémas directeurs et du Canton ont délaissé une partie des travaux « courants ». Ils se sont principalement consacrés à la finalisation du document de référence qui vise à obtenir de nouveaux cofinancements de mesures pour la période 2015-2018.

PALM 2012

En vue de finaliser le PALM 2012, un mandat a été attribué au consortium FA2C (Fischer & Montavon Architectes Urbanistes SA) en décembre 2010.

Pour rappel, cette étude poursuivait les objectifs suivants :

- Confirmer et mettre à jour les objectifs et la stratégie fixés en 2007.
- Intégrer les avancements (études et réalisations) de l'agglomération depuis 2007.
- Proposer à la Confédération une nouvelle liste de mesures A et B pour un

cofinancement relatif à la période 2015-2018.

La gestion d'un tel projet a cependant essuyé divers écueils :

Les premières difficultés sont apparues dès la phase de diagnostic. Les mandataires ont sous-estimé la somme d'informations à récolter et à intégrer avant de pouvoir avancer dans l'étude. Des difficultés de gouvernance et des lacunes de leadership du côté des mandants ont également été relevées de la part des mandataires.

En décembre 2011, le bureau exécutif du PALM met sur pied une « cellule opérationnelle », composée de représentants du Canton (SDT et SM) et des communes (Lausanne, Ouest lausannois), afin de reprendre la gestion de projet.

Le bureau exécutif, particulièrement sollicité pendant cette période, a finalement dû négocier les demandes d'honoraires supplémentaires des mandataires. Il a complété les manquements du Consortium FA2C par l'attribution de mandats complémentaires, notamment en matière de mobilité douce, ainsi que pour la rédaction finale du rapport.

Le dossier a été déposé dans les temps impartis, mais les partenaires financiers, qui sont le Canton et les associations régionales (Lausanne Région et Région Morges), ont dû partager la note.

En complément de ces études pour la révision du PALM, Lausanne Région a participé financièrement à la réalisation d'un outil de suivi financier des mesures du PALM. Cet outil sera mis à disposition des communes via leur schéma directeur en 2013.

Coordination et communication

Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination, citons notamment :

- La coordination entre présidents des schémas directeurs.
- La préparation et la coordination des séances du COPIL avec les présidents des schémas directeurs et participation aux séances des groupes politiques (GROPIL) des schémas. Dès 2013, ces séances seront élargies aux chefs de

projets sectoriels et se tiendront, en principe, avant chaque COPIL du PALM.

- Le lobbying auprès des instances cantonales et de la Confédération afin de défendre les intérêts des communes.

2^e conférence d'agglomération élargie

En lieu et place des deux conférences annuelles organisées principalement à l'attention des exécutifs des communes, Lausanne Région a proposé au COPIL du PALM d'organiser une séance d'information adressée aux Conseillers communaux des 28 communes membres du périmètre compact du PALM.

S'inscrivant dans la lignée de la manifestation de 2011 qui a eu lieu à Beaulieu, Région Morges a organisé, en partenariat avec Lausanne Région et les instances du PALM, une séance d'information qui s'est tenue le 21 février 2012 à la salle de spectacle de Beausobre à Morges. Plus de 750 Conseillers communaux y ont participé. Pour l'occasion, la Confédération était représentée par Mme Lezzi, directrice de l'office fédéral du développement territorial (ARE).

Les partenaires du PALM que sont les schémas directeurs, réseau-t, les tl, les MBC, ainsi que les associations régionales ont répondu aux questions du public autour de stands organisés à la suite des présentations.

Participation au Comptoir Suisse

Le PALM a été approché par les organisateurs du Comptoir Suisse 2012 afin de présenter le projet dans l'espace spécial « mobilité ».

Saisissant cette opportunité de communication auprès du grand public et d'un espace mis à disposition gratuitement par les organisateurs du Comptoir, le COPIL du PALM a adopté un budget extraordinaire de Fr. 101'100.-. Ce montant a permis d'organiser la présentation des nombreux projets de mobilité du PALM sur plus de 250 m² et durant 10 jours, du 14 au 23 septembre.

Le projet a été placé sous la direction de la responsable communication du PALM, Silva Muller Devaud qui s'est chargée de mettre

sur pied et de coordonner cette manifestation.

Lausanne Région a collaboré dans le cadre du groupe de travail à la mise en place de la manifestation. L'association a participé à l'animation du stand et a financé une partie des coûts liés à cet événement.



De gauche à droite : P.-Y. Maillard et N. Gorrite (Conseiller-ère-s d'Etat, G. Muheim (Président) S. Sammaruga (Conseillère fédérale).

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES

L'année 2012 se caractérise avant tout par un changement complet de l'équipe opérationnelle en charge du département « Promotion économique ». En effet, en 2011 la déléguée à la promotion économique, Ariane Rochat, ainsi que son assistante, Valérie Cuénoud, ont toutes deux cessé leurs activités auprès de l'association régionale. Suite à cela, une nouvelle équipe de promotion économique a débuté son activité. Séverine Turin, assistante, a rejoint Lausanne Région en novembre 2011, suivie par Irina Sakharova-Quitt, déléguée économique, engagée au 1^{er} février 2012.

Le département compte 1.8 EPT pour sa partie opérationnelle. La nouvelle équipe est forte de nombreux atouts puisque les deux collaboratrices engagées apportent chacune près de huit ans d'expérience de promotion économique, ceci aussi bien sur le plan endogène qu'exogène. De plus, l'équipe combine un excellent réseau sur le plan cantonal et au niveau inter-cantonal et national. Cette nouvelle configuration a permis d'offrir sans interruption l'ensemble des prestations à l'attention des entrepreneurs, ainsi que de consolider et dévelop-

per les projets de promotion économique menés par Lausanne Région.

Commission « Promotion économique »

La commission « Promotion économique », présidée par Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, représente un organe de réflexion au service de la promotion du tissu économique régional. Le travail de la commission se concentre sur des points tels que la définition d'actions prioritaires de promotion économique, le renforcement des collaborations établies en la matière ou encore l'étude de nouvelles opportunités de mise en valeur du tissu économique régional.

En 2012, la commission s'est réunie à trois reprises. Ces rencontres ont notamment donné l'occasion de travailler sur les thèmes suivants :

- L'amélioration de la promotion des projets des différents partenaires régionaux dans le cadre de la participation au MIPIM (marché international des professionnels de l'immobilier).
- Le renforcement du Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL) pour l'édition 2013.
- Le développement de la communication sur les prestations de promotion économique.
- La validation du comité de sélection pour le choix des dossiers en matière de Fonds Capital Développement de Lausanne Région.

A l'occasion de ces réunions, la commission a été informée de l'ensemble des travaux menés par le département « Promotion économique ».

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2012

Le compte-rendu ci-dessous est structuré en six sous-chapitres comme suit :

- Prestations directes dans le cadre du service entreprises.
- Fonds Capital Développement Lausanne Région.
- Actions de valorisation du tissu économique régional.

- Préavis dans le cadre de la LADE et collaboration avec le Canton de Vaud.
- Représentations, réseautage et formation.

PRESTATIONS DIRECTES DANS LE CADRE DU SERVICE ENTREPRISES

Le département « Promotion économique » de Lausanne Région gère un service entreprises dans le cadre duquel il offre gratuitement des aides directes d'appui à la création et au développement des projets entrepreneuriaux. Ces aides recouvrent notamment les prestations suivantes :

- Information et premiers conseils aux entrepreneurs (sur des éléments tels que les procédures de création et d'enregistrement de sociétés, la création d'un plan d'affaires ou des plans financiers, les différents soutiens existants en matière d'entrepreneuriat).
- Aide à la structuration de projets et identification des besoins propres à chaque projet.
- Orientation et mise en contact avec les organismes partenaires du réseau d'aide aux entreprises, ceci en fonction des besoins identifiés – coaching / accompagnement, recherche de financements, développement de partenariats, transmission d'entreprise, etc. (mise en relation avec des organismes actifs sur le plan régional, cantonal, inter-cantonal et national).
- Information sur les soutiens financiers développés par Lausanne Région (Prix Entreprendre Région Lausanne/PERL et Fonds Capital Développement).
- Soutien dans la recherche de terrains et locaux pour activités.
- Information, orientation et soutien dans diverses démarches administratives (auprès du registre du commerce, la police du commerce, les procédures pour l'obtention des permis de travail, etc.).

Les prestations susmentionnées sont offertes à tous porteurs de projets qui ont une entreprise sur le territoire des communes membres de l'association régionale ou qui souhaitent y développer une activi-

té entrepreneuriale. Ces services concernent tous les types d'entreprises, y compris les indépendants, et tous les stades de développement de projets.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le département « Promotion économique » a pu accompagner ainsi, avec les services susmentionnés, 90 projets et entreprises existantes. 25 demandes de recherches de terrains et de locaux ont été prises en charge. La précieuse collaboration de Lausanne Région avec les communes membres et les schémas directeurs qui ont partagé l'information concernant les différents objets immobiliers disponibles a été hautement appréciée et profitable.

FONDS CAPITAL DÉVELOPPEMENT LAUSANNE RÉGION

En 2012, aucun nouveau prêt n'a été accordé et l'accent a été mis sur la gestion du prêt existant, ainsi que sur l'analyse du fonctionnement actuel du fonds régional. En fin d'année, un amendement a été conclu pour permettre le remboursement du prêt consenti dans les meilleures conditions possibles.

En fin d'année également, deux nouvelles demandes de prêt ont été déposées et analysées par le département « Promotion économique ». Afin de donner suite à ces demandes, un comité de sélection a été constitué. Ce dernier siégera pour la première fois début 2013 pour prendre position sur les deux dossiers déposés fin 2012.

ACTIONS DE VALORISATION DU TISSU ÉCONOMIQUE REGIONAL

10^e anniversaire du PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne



Avec près de 400 participants réunis le 4 avril 2012 au Palais de Beaulieu, la cérémonie des trophées PERL 2012 a donné l'occasion de fêter dignement les 10 ans de ce concours-phare au service de l'entrepreneuriat. Ce prix valorise chaque année plusieurs entreprises innovantes issues du tissu économique local. Depuis son lancement en 2003, son jury a épluché 227 dossiers de candidatures et a récompensé en tout 41 projets, ceci pour un montant total de 950'000.- francs. Il est à noter que PERL représente un soutien précieux pour nombre de projets au stade de démarrage et constitue une initiative unique en son genre puisqu'il s'agit du seul trophée entrepreneurial en Suisse financé par une association de communes.

Afin de célébrer les 10 ans du Prix PERL, Lausanne Région a élargi la liste de ses invités et a renforcé les moyens de communication, ceci afin de mettre en valeur ce prix unique et les projets récompensés tout au long de ses dix ans d'existence.

En 2012, le prix a exceptionnellement primé 5 projets entrepreneuriaux dans des secteurs aussi variés que les technologies de l'information et de la communication (1^{er} prix, Jilion SA), l'alimentaire (prix « Coup de cœur », Brasserie Docteur Gab's SA), le medtech (2^e prix, QGel SA), les systèmes d'éclairage à basse consommation (3^e prix pour L.E.S.S. SA – Light Efficient SystemS) et la pharmaceutique (3^e prix ex-æquo, Anergis SA). Ainsi, un total de 100'000.- francs a été distribué aux lauréats en 2012.

Il est à noter que PERL 2012 a été organisé en collaboration avec 4 partenaires de choix qui ont offert un soutien financier, ainsi que des prestations aux lauréats. Lausanne Région tient à rendre hommage à ses précieux partenaires qui sont la Banque Cantonale Vaudoise, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Capital Proximité et 24 Heures.

Pour son édition 2013, PERL va innover et capitaliser plus encore sur la notoriété renforcée à l'occasion de son jubilé. En effet, courant 2012, le département « Promotion économique » a proposé, après analyse des opportunités et du positionnement du prix, de créer une nouvelle catégorie de prix dédiée aux projets de micro entre-

prises et dotée de 10'000.- francs. Cette nouvelle catégorie doit permettre de valoriser des projets entrepreneuriaux qui n'étaient jusqu'ici pas éligibles en raison de leur modèle d'affaire. Cette proposition a été acceptée par la commission « Promotion économique » et le BC de Lausanne Région.

Pour promouvoir le prix et rendre visible son développement, le département a développé une série d'outils de communication (affiches, flyers, communiqué de presse, éléments pour site web). Ils serviront comme base pour l'ensemble de la communication du PERL ces prochaines années.

Largement distribuée à l'ensemble des communes membres et à un large cercle de partenaires, cette communication a permis de renforcer la visibilité du prix et de pratiquement doubler le nombre de candidatures déposées pour l'édition 2013. Gage de qualité et de la notoriété grandissante du PERL, ces candidatures offrent un choix plus large au jury, tant pour les nominés que pour les lauréats.



Exemple de la nouvelle série de visuels développés en 2012 pour l'appel à candidatures de l'édition 2013 du PERL.

Soutien aux Ateliers de la Ville de Renens et à Microcrédit Solidaire Suisse

Lausanne Région a renouvelé son appui financier en faveur de ces deux institutions de soutien aux entreprises.

De plus, l'association a apporté un soutien financier à la réalisation d'un film consacré au fonctionnement des Ateliers de la Ville de Renens. Ce film a été réalisé pour célébrer le 5^e anniversaire de l'institution et pour présenter les projets hébergés au sein de la structure. Il a été présenté au public à l'occasion de la cérémonie de célébra-

tion des 5 ans des Ateliers. Le film est visible sur de nombreuses plateformes web, ainsi que sur le site de Lausanne Région, où il sert d'outil promotionnel.

Collaboration avec PACTE

Lausanne Région a poursuivi la collaboration fructueuse et établie de longue date avec l'association PACTE (des Paroles aux Actes) à Lausanne. Cette dernière a pour mission de promouvoir les femmes dans l'économie (niveau individuel et entrepreneurial). En date du 19 novembre, la déléguée a ainsi participé au « Café Entreprendre » de PACTE où elle a présenté les services aux entrepreneurs de la région lausannoise et a pu conseiller plusieurs porteurs de projets.

Participation au Marché International des Professionnels de l'Immobilier – MIPIM 2012



Il s'agit de la 5^e participation de Lausanne Région à cette convention internationale qui s'est déroulée à Cannes du 5 au 9 mars 2012. Ce forum mondial des professionnels de la branche est une manifestation d'envergure qui permet la rencontre entre les décideurs de l'industrie internationale, les promoteurs, les investisseurs et les représentants politiques et économiques de nombreux pays.

La délégation régionale était composée de Gustave Muheim, Président de Lausanne Région, de Claudine Wyssa, Syndic de Bussigny-près-Lausanne, de Patrice Bulliard, chef du service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, ainsi que de Irina Sakharova-Quitt et Séverine Turin qui représentaient l'équipe opérationnelle de Lausanne Région.

Lausanne Région participe à la manifestation sous l'égide de Lake Geneva Region, consortium constitué d'une quarantaine de partenaires privés, des cantons de Genève et de Vaud, des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que d'autres associations régionales.

Lausanne Région siège au sein du consortium organisateur de Lake Geneva Region. Dans ce cadre, elle a notamment œuvré pour promouvoir une présentation plus

dynamique des différents projets de développement territorial. Sous l'impulsion d'un sous-groupe de travail, le consortium a développé un nouvel outil de présentation interactif et attractif qui sera présenté lors de l'édition 2013.

Tout au long du MIPIM 2012, la délégation de Lausanne Région a participé à plusieurs événements, tels que les visites et les discussions avec des responsables de villes et d'agglomérations présentant différents projets (développements de quartiers, projets de promotion de pôles d'activités économiques, etc.), la participation à la conférence de Lake Geneva Region sur le thème « Réussir des projets autour des pôles de mobilité : visions croisées publiques/privées » et la présence à des événements organisés par des entreprises, dont celui de la société Implenia. Le site du consortium Lake Geneva Region fournit de plus amples informations : www.lake-geneva-region.org/projets/mipim-2012.html.

Coordination du développement économique vaudois – CODEV



La Codev est composée des représentants techniques des 11 associations régionales vaudoises. Elle a pour but de mener une réflexion constructive sur le développement économique et touristique, de partager les connaissances et expériences et de veiller à une cohérence des actions sur le plan cantonal. Hormis les séances plénières, les travaux sont effectués au sein de deux plateformes; l'une est consacrée au développement régional et l'autre au développement économique.

En cette occasion, les représentants du Canton de Vaud ont présenté les principes fondateurs de la plateforme **Innovaud** qui doit voir le jour début 2013 et qui a pour mission de regrouper l'ensemble des services (accompagnement, financement, offre d'incubation et d'ébergement) pour les entreprises innovantes établies sur le territoire du Canton.

Sous l'égide de la Codev et sur proposition de Lausanne Région, un stand conjoint a été présenté lors du Carrefour des

Créateurs de GENILEM, manifestation-phare qui réunit une fois par an tous les acteurs de la promotion économique de l'Arc lémanique, ainsi que les entrepreneurs à la recherche de soutien. Sur place, il a été possible d'établir de nombreux contacts avec des entrepreneurs et partenaires de la région et de présenter les activités de promotion économique.

Soutien au démarrage des activités de La Muse Lausanne



C'est forte de son succès à Genève et à la demande de porteurs de projets que la Fondation La Muse a renforcé la créativité entrepreneuriale en ouvrant l'espace « La Muse Lausanne » en juillet 2012. Il s'agit d'un concept novateur en matière de soutien à l'entrepreneuriat local qui consiste à mettre à disposition des entrepreneurs et porteurs de projets, un espace de coworking (espace de travail partagé).

De plus, son organisation offre la possibilité d'interagir avec un réseau de travailleurs, encourageant ainsi l'échange et l'ouverture durant un temps limité (max. 24 mois). Les jeunes entrepreneurs pourront ensuite voler de leurs propres ailes ou rejoindre un incubateur existant.

L'offre de « La Muse Lausanne » est à la fois différente et complémentaire aux autres dispositifs et organismes de soutien à l'entrepreneuriat actifs dans la région. Pour cette raison, Lausanne Région, en partenariat avec le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne, a décidé de soutenir financièrement le fonctionnement de cette nouvelle structure sur la période 2013-2015.

En 2012, Lausanne Région a pris part à plusieurs manifestations organisées par « La Muse Lausanne » qui ont permis de présenter les services de promotion économique de l'association et de conseiller des porteurs de projets.

REPRÉSENTATION ET RÉSEAUTAGE

L'année 2012 a été marquée par une activité intense. Lausanne Région a présenté ses activités et ses prestations en matière de promotion économique à de très

nombreuses occasions. Citons notamment :

- Présentation à l'occasion de la réunion des entreprises de Chavannes-près-Renens et la réunion des membres de la Société industrielle de l'Ouest lausannois (SICOL); présentation de l'association et du PERL à l'occasion du « First Tuesday » organisé par Résonance au Centre patronal.
- Participation au Forum de l'économie vaudoise, Forum économique de la Côte, Prix de l'entreprise suisse romande du Swiss Venture Club 2012, salon professionnel « LausanneTech », Swisstainability Forum, BioAlps Networking Day annuel, « Conjonctures et Perspectives » de la Banque cantonale vaudoise.
- Participation aux assemblées générales de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Prometerre, Société industrielle et commerciale de Lausanne, Chambre vaudoise immobilière, Capital Proximité, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et GENILEM.

En parallèle, une activité intense de prise de contacts et de présentation a été menée. Ainsi, plus de 70 rencontres ont permis de nouer des liens avec des partenaires parmi lesquels le SPECO, le City Management, les représentants d'Innovaud, du Développement économique vaudois, de la CVCI, du Centre patronal, de Microcrédit solidaire Suisse, du Parc scientifique d'Ecublens, ainsi que divers représentants de banques, fiduciaires, cabinets d'avocats et agences immobilières.

Les activités de promotion économique ont également été présentées lors des réunions de secteurs et aux représentants des différents schémas directeurs. Des rencontres ont été amorcées avec les représentants de communes membres de Lausanne Région, activités qui seront poursuivies sur le long terme.

PRÉAVIS DANS LE CADRE DE LA LADE ET COLLABORATIONS AVEC LE CANTON DE VAUD

En tant qu'association régionale, Lausanne Région préavise les demandes de subventions provenant des communes, des schémas directeurs ou d'autres instances

privées, selon la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En 2012, un total de 20 préavis ont été acceptés par le SPECO :

- 8 préavis ont été rédigés pour un soutien financier concernant des projets de développement territorial.
- 11 préavis ont appuyé des demandes de soutien financier pour des manifestations ou études de faisabilité liées à l'organisation d'événements.
- 1 préavis a servi au soutien de la création d'un espace pour le développement entrepreneurial.

Le total des prêts et aides à fonds perdus octroyés avec un préavis de Lausanne Région s'élève pour 2012 à Fr. 1'137'601.- Cette activité est répartie entre les départements de Promotion économique et d'Agglomération & territoire, qui préparent les décisions ensuite cosignées par le président. Afin de coordonner l'avancement de certains projets stratégiques cantonaux avec les demandes de soutien LADE, les responsables des préavis ont pris part à plusieurs groupes de travail dont le comité de gestion du Pôle Vennes et le comité de gestion de l'Aquaécopôle.

Il est à noter que, selon la LADE (art. 12 + 13), Lausanne Région est officiellement reconnue comme un organisme de promotion économique contribuant à l'atteinte des objectifs de promotion fixés par cette loi. A ce titre, l'association bénéficiaire, dans le cadre d'une convention passée avec le Canton, d'une subvention annuelle du Canton de Vaud. Ce financement contribue au budget de fonctionnement de Lausanne Région.

MOBILITÉ

Transports

La commission « Transports » de Lausanne Région, présidée par Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny-près-Lausanne, a mené à bien plusieurs projets en 2011. En 2012, elle a accepté diverses propositions :

Une participation financière pour la **semaine de la mobilité**, dans le cadre du stand qui s'est tenu au Comptoir Suisse sur le thème de la mobilité.

En ce qui concerne le site internet www.lausanneparkingsrelais.ch, une analyse des statistiques indique 26'000 visites annuelles. La commission a accepté de procéder à une réflexion susceptible d'apporter des améliorations ergonomiques du site afin de faciliter l'accès des internautes à l'information.

Les prochains **comptages quinquennaux** de trafic individuel et collectif font l'objet de premières réflexions. Ils sont prévus pour l'année 2015. Or, de nombreux travaux en Ville de Lausanne auront lieu entre 2015-2017 dans le cadre de la réalisation des axes forts de transports publics. Ceux-ci donneront lieu à la fermeture du Grand-Pont durant de nombreux mois, impliquant une déviation du trafic dans le centre-ville.

La commission fera rapidement des propositions sur la date de tenue des prochains comptages.

Pyjama



Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa commission « Pyjama », présidée par Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. Ce service dessert aujourd'hui 80 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.

Il est à noter que la fréquentation du service Pyjama a diminué de 4 % en 2012, dénombant un total annuel de 86'600 passagers.

Par conséquent, une large campagne de communication a été effectuée au mois de septembre 2012 avec notamment des annonces dans la presse, des cartons suspendus dans les bus tl et trains LEB, et la mise à jour du site Internet www.service-pyjama.ch. D'autre part, à l'occasion de ses 20 ans, le service Pyjama a adopté une nouvelle identité visuelle avec un nouveau logo.

PLATE-FORME INTERGÉNÉRATIONS

ENFANTS

La commission « Accueil de jour », présidée par Jean-Claude Glardon, Municipal à Bussigny-près-Lausanne, a été formée à nouveau en 2012 afin d'étudier l'épineuse question pour les communes et les réseaux d'accueil de l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO) et d'Harmos.

Nommée auparavant « Commission petite enfance », elle a souhaité orienter son travail sur l'accueil de jour et a pris cette nouvelle dénomination.

Les réseaux d'accueil sont maintenant constitués et fonctionnent bien. Les modalités d'application du revenu déterminant unifié (RDU) sont à l'étude dans différents groupes du Canton. La commission « Accueil de jour » de Lausanne Région estime qu'elle pourrait jouer un rôle d'appui pour les communes qui doivent toutes mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution relatif à l'accueil à journée continue des enfants. C'est ainsi que l'étude mandatée par la Ville de Lausanne sur l'accueil parascolaire lui a été présentée.

En 2013, elle envisage, par le biais de séances d'informations ou au travers de documents et informations, de venir en aide aux communes qui devront assurer l'accueil à journée continue dès la rentrée 2013.

ADOLESCENTS

DUO 15-18

La commission « Formation et emploi des jeunes », présidée par Michèle Gay Vallotton, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, ainsi que par Germaine Muller, Municipale à Bussigny-près-Lausanne, s'est appliquée au cours de nombreuses séances à suivre et peaufiner la mise en œuvre, assurée par Caritas, de son **projet-pilote DUO 15-18**. Ce projet propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de maintenir ou de rétablir un lien social. Ce projet-pilote a été évalué au printemps 2012, quatre ans après son démarrage, avant l'arrêt du soutien financier de Lausanne Région survenu en janvier 2013.

Les conclusions sont les suivantes :

- L'évaluation donne la mesure de la nécessité de cette prestation qui devrait, selon Lausanne Région, être offerte à l'ensemble du Canton.
- La prestation à l'attention des jeunes en risque de désaffiliation sociale s'est inscrite sur le terrain, notamment via les Case manager, en complémentarité aux prestations offertes par le nouveau dispositif Transition 1.
- La prestation s'inscrit dans le développement actuel du mentorat social, prôné aussi bien par les acteurs institutionnels qu'associatifs.
- Lausanne Région estime que cette prestation devrait être maintenue.
- Le contrat liant Lausanne Région à Caritas a pris fin au 31 décembre 2012. Pour assurer la prestation, comme relevé dans cette évaluation, Caritas Vaud a indiqué vouloir la reprendre à son compte dès le 1^{er} janvier 2013 et effectuer une recherche de fonds à cet effet.
- Lausanne Région se réjouit de cette décision et apportera son appui à Caritas Vaud pour la pérennisation de cette prestation à l'attention des jeunes.

Lausanne Région tient à souligner que chaque année elle a pu compter sur la subvention accordée par le service cantonal d'enseignement spécialisé et d'aide à la formation (SESAF).

ADOSPRO.CH

La commission a aussi accompagné et soutenu, notamment par des interventions auprès du service cantonal de l'emploi, la mise en œuvre de **ADOSPRO.CH**. Cette nouvelle association, créée par les étudiants de Adosjob.ch, propose que toutes les offres de « petits boulots » pour les jeunes soient publiées sur leur site. Il leur est ainsi possible d'engager, rémunérer et payer les charges sociales des jeunes après un entretien préalable. Une nouvelle prestation a été mise sur pied, en collaboration avec Lausanne Région. Celle-ci propose aux communes de financer, via Adospro.ch, le salaire de jeunes de la commune qui iraient chercher des déchets auprès de personnes à mobilité réduite pour les apporter à la déchetterie. Cette mesure

d'accompagnement qui fait suite à l'introduction de la nouvelle taxe au sac a été très bien reçue dans les communes de la région.

APP APP

En janvier 2012, la nouvelle prestation de Lausanne Région à ses apprentis, a proposé 30 cours d'appuis scolaires **APP APP**. Dès octobre 2012, 29 cours ont été ouverts. Cette nouvelle prestation pour la région a rencontré un succès fulgurant puisque sans communication, une liste d'attente s'est rapidement constituée.

Sur l'année civile, la prestation a permis à 220 apprentis, soit domiciliés soit travaillant sur le territoire de la région lausannoise, de suivre des rattrapages scolaires au modique coût de Fr. 10.-/cours. L'apport financier de cette prestation n'est pas négligeable puisqu'il permet à 52 étudiants d'être formés et de suivre les cours dispensés aux apprentis.

Comme pratiquement toutes les régions du Canton de Vaud souhaitent offrir cette prestation, un regroupement sous l'égide de la CODEV a été nécessaire. Cette nouvelle structure vise à unifier les procédures, la communication et surtout les recherches de fonds. En conséquence, un dossier de demandes de fonds a été établi. La FONPRO a accepté de financer, pour l'année scolaire 2012-2013, les salaires des intervenants socio-pédagogiques de toutes les régions.

La mise en place de cette nouvelle prestation a nécessité un grand travail de la part du comité de pilotage de Lausanne Région, notamment au niveau de sa gestion financière. Des conventions ont été signées avec le prestataire de service TEM, mais aussi entre les différentes régions. La spécificité de la prestation Lausanne Région est que seuls les apprentis domiciliés sur son territoire (ou dont l'entreprise est dans le périmètre régional) sont admis dans les cours. A contrario, les autres régions acceptent les apprentis en école professionnelle à plein temps, ainsi que ceux ayant obtenu leur CFC ou une maturité professionnelle.

Pour le lancement de la prestation, Lausanne Région a pu compter sur l'aide fi-

nançière de JobApp, de la CVCI, ainsi que de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

Salon des métiers et de la formation

La commission « Formation et emploi des jeunes » a réalisé et animé le stand de Lausanne Région sur le **Salon des métiers et de la formation**, du 2 au 7 octobre 2012. A cette occasion, 33 apprentis provenant des communes membres ont présenté les professions d'employé de commerce, horticulteur/floriculteur, agent d'exploitation et agent de propreté.

Pour cette action, Lausanne Région a bénéficié du soutien de la Fédération romande des entrepreneurs en nettoyage (FREN) qui a offert 2 iPad, ainsi que de Manor et Portes du soleil qui ont fait cadeau de bons à distribuer lors d'un tirage au sort. Le salon a accueilli 25'000 visiteurs, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2011.



LIFT

Lausanne Région est présente au sein du groupe vaudois chargé de régler les questions liées à la spécificité vaudoise du projet national **LIFT**. Le projet-pilote propose à des élèves de 7^e, identifiés par les professeurs, d'entrer dans une entreprise de la région à raison de 2 heures hebdomadaires. Plusieurs établissements lausannois ont mis en place ce projet et ont dû l'abandonner en raison d'une décision du DFJC. Il est souhaité que cette mesure d'insertion professionnelle et de motivation des jeunes puisse à nouveau être proposée à des écoliers vaudois. C'est en effet une mesure qui a fait ses preuves en Suisse allemande pour un coût minime.

Cap Horizon

Lausanne Région, par le biais de sa commission « Formation et emploi », a reçu les initiateurs de la nouvelle prestation **Cap Horizon** qui propose à des jeunes de 15 à 30 ans de suivre à plein temps sur une période de 3 mois, des cours intensifs de français et de mathématiques. La commission estime que cette prestation est nécessaire pour les 15-18 ans. Elle a consenti une aide financière de Fr. 12'000.- pour payer le loyer des locaux à Renens durant la première année de mise en route. Ses activités ont débuté le 3 janvier 2013.

www.kifontaf.ch

Le site web **www.kifontaf.ch** a été entièrement revu pour suivre l'évolution du système scolaire et formatif du Canton de Vaud et correspondre, par la même occasion, à la nouvelle ligne graphique de Lausanne Région. Celui-ci continue à être une référence pour les professionnels et les jeunes à la recherche de solutions puisque qu'il a reçu près de 50'000 visites, avec deux pics, l'un au mois de janvier pour les élèves qui recherchent dans les temps une place d'apprentissage, et l'autre au mois d'août, pour les jeunes qui n'ont pas de solution à la rentrée.

Gustave Muheim représente Lausanne Région au sein du conseil de l'école de l'**EPSIC** (Ecole professionnelle Lausanne).

Lausanne Région a attribué en 2012 des subventions à :

- Espaces des Invention.
- Adospro.ch.

SENIORS

En raison de la « vitalité » des commissions du département « Affaires régionales », il n'a pas été possible de démarrer cette commission en 2012. Ses membres étant déjà nommés, il serait souhaitable qu'elle débute son travail en 2013.

PRÉVENTION

Dépendances et Prévention

La commission « Dépendances et prévention » (anciennement commission « Toxicomanie »), présidée par Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, et Jean-Pierre Rouyet, Municipal à Renens, a abordé et développé les sujets suivants :

Femmes en marge : un genre à part ?

Pour faire suite à l'étude qu'elle avait mandatée à l'EESP « **Femmes en marge : un genre à part ?** », Lausanne Région souhaitait mettre en place, en 2012, l'une des mesures préconisée dans la partie « Recommandations » de cette étude publiée en 2010.

Par le biais de sa commission, l'association a donc décidé de financer une action participative sur la question du « soutien à la parentalité » destinée aux femmes en situation de marginalité et ayant un parcours dans la dépendance. Cette recherche-action effectuée par les pairs sera développée en 2013. Le soutien à un processus visant la mobilisation et l'implication des personnes concernées par la question, en particulier les mères toxicomanes, mais aussi d'autres acteurs, permettra de documenter et d'améliorer les connaissances de chacun. De plus, cette recherche-action pourra initier des actions simples, pragmatiques et peu coûteuses à mettre en place.

Il a aussi été relevé et apprécié que la Commune de Lausanne, en association avec ses partenaires, ait ouvert, le 3 décembre 2012, deux structures d'accueil de jour : l'une pour les personnes précarisées « l'Espace », et l'autre pour les personnes toxicodépendantes « Les Toits de St-Martin ». Plusieurs recommandations de l'étude « Femmes en marge » ont été mises en œuvre par la Ville de Lausanne, comme la consigne sociale.

Brochure aux migrants

Initié en 2010, le projet de traduction des lettres d'information (newsletters) aux parents de Addiction Suisse sous forme d'une **Brochure aux migrants** a été fortement développé en 2012.

Sous l'égide de l'espace Mozaïk, de l'association Appartenances, 9 duos ont été créés, pour 9 langues avec un interprète communautaire et un jeune migrant. Chaque duo a étudié le texte, l'a mis en discussion, l'a adapté et enrichi selon sa propre culture, pour ensuite le traduire. Ce travail a donné lieu à des rencontres et des débats interculturels. Il a aussi permis aux jeunes migrants de s'approprier les messages de prévention et de les mettre en discussion au sein de leur propre communauté.

C'est ainsi un projet qui à plusieurs objectifs: outre le fait d'amener des messages de prévention aux parents migrants, il donne l'opportunité à de jeunes migrants de valoriser leurs notions de français, d'intégrer les messages de prévention et de les diffuser.

C'est cette notion de transmission de messages de prévention par les pairs qui a particulièrement plu à la Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA). Elle a attribué à ce projet régional une subvention de Fr. 30'000.-, impliquant notamment une diffusion cantonale de ces futures brochures.

Ce travail est réalisé en partenariat avec Appartenances, avec l'aide du Bureau cantonal de l'intégration (BCI) et l'aval du Service cantonal de la santé publique.

Etat des lieux du social

Pour faire suite aux rencontres « **Etat des lieux du social** » avec les Conseillers municipaux en charge du social, sur les secteurs Nord, Est et Ouest de Lausanne Région, il a été remarqué que les Conseillers ont besoin de statistiques sociales, mais aussi de réponses concrètes à donner aux citoyens en matière de prévention. C'est ainsi que Rel'ier, sous l'égide de Lausanne Région, a réalisé deux sites internet:

- Site **statistiques sociales** à l'attention des élus régionaux qui regroupe toutes les statistiques sociales communales, cantonales et fédérales sur les thèmes sociaux.
- Site **www.addiction-vaud.ch** à l'attention du citoyen, pour lui donner les portails d'entrée en matière

d'addiction, mais aussi des notions de base sur la consommation, ainsi que des tests de consommation.

Ces sites seront mis en ligne en début 2013.

www.estimesoich

Le site **www.estimesoich**, réalisé en 2010, est hébergé sur le site romand pour les adolescents www.ciao.ch. Il est très apprécié des professionnels et des jeunes. Au vu de son impact sur les jeunes, il a déjà été traduit en italien en 2011 et sera traduit en allemand en 2013. Ciao envisage aussi un développement du chapitre « Estime de soi » sous l'angle de nouveaux thèmes: violence, sexualité, etc.

En 2012, plus de 97'000 personnes ont visité le site, ce qui représente une très forte affluence. Le chapitre « Estime de soi » représente un plus indéniable pour [ciao.ch](http://www.ciao.ch) car visiblement les jeunes qui le consultent apprécient ces pages, puisqu'elles figurent parmi les plus vues de l'ensemble du site www.ciao.ch.

Fonds de prévention

En 2012, la commission « Dépendances et prévention » a souhaité établir un règlement pour son **Fonds de prévention**. C'est en l'avalisant que le BC a souhaité que toutes les demandes en la matière lui soient soumises. Le BC est seul habilité à libérer des fonds.

En 2012, sept demandes lui ont été adressées, dont cinq ont été acceptées:

- Participation financière à une action de prévention menée par le TSP de Bussigny-près-Lausanne de « **prévention du tabagisme par les pairs** ».
- Participation financière aux ateliers musicaux organisés pour les personnes précarisées à l'occasion des **20 ans de Mère Sofia**.
- Participation financière au **Dîner Quizz** organisé par J-Ouest sur les consommations.
- Participation à l'achat de parasols pour les activités estivales de **Trans'borde** – Lausanne.
- Participation financière au stand Be My Angel, à l'occasion de la **Fête des vendanges de la Commune de Lutry**.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives.

Prévention dans les écoles

Toujours à propos de **prévention dans les écoles**, la commission a reçu le Docteur O. Dupperrex, chef de la nouvelle cellule cantonale Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS). A cette occasion, le responsable cantonal a clairement indiqué que seule la cellule cantonale était habilitée à faire de la prévention dans le cadre scolaire. Il est à regretter que désormais les communes ne puissent plus intervenir dans ce contexte. Les deux Conseillers d'Etat A.-C. Lyon et P.-Y. Maillard ont été interpellés au sujet de l'implémentation des actions de prévention des dépendances dans les établissements scolaires du Canton de Vaud qui est lacunaire et ne bénéficie pas à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire. Ils ont répondu avoir la volonté de mener une politique volontariste de prévention des dépendances auprès des élèves. En été 2012, 40 % des établissements scolaires du Canton ont ainsi pu suivre le programme élaboré.

Violences sexuelles et adolescence



Sur demande de la porteuse du projet « Nom de code respect », dont le projet pilote avait été mené avec succès dans la Ville de Renens, une séance d'information a été organisée le 12 septembre 2012 à l'aula du collège des Bergières pour promouvoir ce projet auprès des associations et des collectivités publiques. C'est donc sous le titre de « **Violences sexuelles et adolescence** » qu'un public de professionnels a eu l'occasion d'entendre une confé-

rence du professeur Phlipp Jaffé à propos du rapport Optimus, ainsi qu'une présentation de « Nom de code respect », suivie d'un débat fort animé.

Les partenaires qui ont tenu un stand à l'occasion du buffet qui a clôturé cette intéressante manifestation sont : www.ciao.ch qui présentait ses nouveaux supports, le Bureau cantonal de l'intégration qui présentait sa nouvelle campagne contre le mariage forcé, Pro Familia Vaud avec ses programmes d'éducation sexuelle, et le Grea qui présentait les actions de la future « Semaine alcool ».

Cette manifestation a été subventionnée par la Confédération au travers de son programme national « Jeunes et violences ».

Journée de réflexion

La commission « Dépendances et prévention » a aussi débuté son travail pour l'organisation d'une journée de réflexion en 2013.

Fleur de Pavé

Lausanne Région a été représentée dans les assemblées générales de l'association **Fleur de Pavé**, qui a vu, en 2012, son comité démissionner in corpore. En accord avec les deux autres bailleurs de fonds, le Canton et la Ville de Lausanne, la situation a pu être stabilisée sans pénaliser aucunement les prestations aux travailleuses du sexe.

Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions

Deux Municipaux représentaient Lausanne Région au sein du groupe d'experts pour la Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (**CPSLA**). A l'occasion de la nouvelle législation cantonale, la composition du groupe et de ladite commission a été revue par le Canton. Lausanne Région n'y est plus représentée.

Conseil régional de prévention et de sécurité

Lausanne Région est représentée au sein du Conseil régional de prévention et de

sécurité (**CRPS**) du district de l'Ouest. L'association a attribué en 2012 des subventions à Rel'ier et Rel'aids-Fondation du Relais, Fleur de pavé, Bethraïm, Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS).

SPORTS

Activités sportives

La commission « Activités sportives », présidée par Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a été très régulièrement tenue au courant du projet Métamorphose de la Ville de Lausanne. Dans ce cadre, l'information a bien circulé et tous ont été informés du souhait de la ville de déplacer la construction de la **piscine couverte olympique**, prévue initialement aux Prés-de-Vidy, sur le terrain de l'actuelle salle Odysée du CIGM pour bénéficier d'économies d'échelle.

Commission piscine

Dès 2009, la Ville de Lausanne a associé les communes de Lausanne Région au montage du projet de construction de la piscine. L'investissement de l'infrastructure régionale sera assuré par la ville et son déficit d'exploitation par les communes de la région. Afin de proposer une clé de répartition financière, une nouvelle **commission « Piscine »** a été créée et a débuté ses travaux en 2012. Elle est composée de représentants des trois communes propriétaires, Lausanne, Renens et Prilly, de représentants de la commission « Activités sportives » et de représentants de la commission « Financement régional ».

Lausanne Région est représentée par son président, Gustave Muheim, au sein du groupe technique lausannois « **Piscine** », chargé de monter le dossier de construction.

Dimanche sportif

Le travail a commencé au sein de la commission « Activités sportives » pour définir les thèmes et les lieux de la 3^e édition de la manifestation sportive « **Dimanche sportif** ». Un dossier de demande de fonds a été constitué et transmis aux sponsors potentiels. Tout sponsoring reçu viendra diminuer d'autant les cotisations des communes

pour couvrir les frais d'organisation de cette manifestation sportive régionale qui vise principalement à offrir gratuitement aux citoyens des initiations à la pratique de plus de 30 sports.

Guide sportif



Au cours de cette année, le site régional **www.guidesportif.ch** a subi une refonte totale de son contenu et de son graphisme pour être mieux adapté à la ligne graphique de Lausanne Région. Une nouvelle rubrique « recherche » permet d'insérer plusieurs critères de recherche. Ce site recense près de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness, classés sous plus de 100 sports. Cette année, il a été consulté par plus de 85'000 personnes. La plus grande affluence se concentrant sur les mois d'août-septembre-octobre.

Centre intercommunal de glace de Malley

Lausanne Région a suivi le travail du **Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)** par le biais de sa commission « Activités sportives » et son représentant au sein du comité directeur du CIGM, Raymond Bron, Syndic de Cugy. Parallèlement, une répartition financière du déficit d'exploitation 11-12 de cette infrastructure régionale a été établie à l'intention des communes. Les communes de Lausanne Région participeront, à hauteur de Fr. 450'000.- au déficit d'exploitation 11-12 du CIGM. De nouvelles communes souhaitent y participer. En remerciement, la direction a offert plusieurs abonnements aux communes concernées pour la saison 11-12 du Lausanne Hockey Club. Trois places supplémentaires sont disponibles à Lausanne Région sur réservation.

Médiateur sportif

Un montant servant à financer une partie des prestations du **Médiateur sportif** lausannois figurait dans le budget 2013. Le BC a estimé la demande prématurée mais restera néanmoins attentif au travail du médiateur sportif lausannois et des de-

mandes des clubs de la région qui pourraient lui être adressées.

DÉCHETS

Taxe au sac



La commission « Déchets » de Lausanne Région, présidée par Jean-Daniel Luthi, Municipal à Bussigny-près-Lausanne, a assuré une large information de son nouveau concept « **Un sac, une couleur, un prix** » aux communes vaudoises qui devaient, selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE), se mettre en conformité. Plusieurs séances de présentation du concept ont été organisées pour les communes de Lausanne Région en début 2012.

Ce grand travail d'information et de promotion du projet de Lausanne Région a été rendu possible notamment grâce aux partenariats des périmètres de gestion des déchets, et plus particulièrement grâce à Tridel.

Un questionnaire de principe a ensuite été soumis aux communes membres pour en déterminer les volontés.

C'est ainsi que 27 communes de Lausanne Région ont adopté le système de taxe au sac. 17 d'entre elles ont introduit ce système au 1^{er} janvier 2013, et 10 communes préparent son introduction. 2 communes de Lausanne Région avaient opté pour le système de la taxe au poids. Le travail de la commission « Déchets » est ainsi terminé.

La commission « Déchets » a fait un excellent travail car elle a rallié, grâce à son concept, la majorité des communes vaudoises à la LPE. Elle a trouvé une solution à une question qui n'avait pu être réglée auparavant.

A titre d'auditeur, G. Muheim siège à la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (CODE).

TOURISME

Etude régionale touristique

L'étude cantonale sur les « Enjeux du tourisme vaudois » a abouti en 2012. Son but est de simplifier, clarifier et coordonner les processus de préavis, de décision et d'octroi d'aides aux structures et aux projets touristiques vaudois. Ces recommandations ont été validées par le Conseil d'Etat. L'étude menée par Claude-Alain Blanc a également abouti sur un inventaire de l'offre et de la demande touristique vaudoise.

En attente de la conclusion de l'étude cantonale, ce dernier avait proposé à Lausanne Région de sursoir à l'étude sur le tourisme régional prévue en 2011. L'étude cantonale ayant maintenant abouti, Lausanne Région a relancé le groupe de travail tourisme, présidé par Gustave Muheim, en octobre 2012. Il s'est réuni à deux reprises. Les résultats de l'étude cantonale ont été présentés au cours d'une première séance. A la suite de cette présentation, le groupe a validé une proposition de méthodologie basée sur deux phases distinctes :

- Une première phase prévoit une analyse de l'existant qui consiste à récupérer l'inventaire cantonal et à le compléter pour les communes de Lausanne Région. Le Canton a proposé de financer cette étape en attribuant un complément de mandat à Claude-Alain Blanc.
- Une deuxième phase prévoit l'identification des destinations à valoriser avec des propositions de mises en œuvre. Cette phase sera conduite en étroite collaboration avec les communes concernées, après que l'ensemble des communes de Lausanne Région se soient exprimées sur leur volonté de valoriser l'offre touristique régionale.

Les résultats de la 1^{ère} phase d'étude devraient être disponibles dans le courant du printemps 2013.

SYNTHÈSE

Tous les travaux ont été rendus possibles grâce aux 76 représentants politiques des secteurs et des techniciens sollicités (selon les sujets traités), qui se sont réunis à l'occasion de 60 séances.

Comme le met en évidence le contenu de ce rapport, l'année 2012 a été pour Lausanne Région marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement de nouveaux projets d'importance.

La solution proposée à la question des déchets, le PALM et aussi la prestation App App, ont implémenté l'ancrage de l'association régionale parmi les partenaires indispensables du Canton de Vaud.

L'arrivée de la nouvelle déléguée économique a permis au département « Economie et entreprises » d'envisager de développer ses prestations et d'augmenter son rayonnement cantonal.

Lausanne Région s'attache à mettre en réseau et communiquer les informations entre différents partenaires. Sur plusieurs thématiques, l'association est considérée comme un acteur incontournable auprès des instances publiques, privées et institutionnelles.

Le rapport complet peut être consulté sur le site www.lausanneregion.ch.

♦ ♦ ♦ ♦

Inspection intercommunale des chantiers (IIC)



Préambule

En termes de statistique, l'année écoulée ressemble beaucoup à la précédente. Chaque année amène pourtant son lot de spécialités. 2012 s'est égrainée au rythme de la construction spectaculaire du centre de congrès à l'EPFL. 2012, ce sont aussi

plusieurs chantiers difficiles pour leur complexité, pour leur mauvaise gestion ou encore pour des délais de construction qui n'en finissent plus de rétrécir.

Des postes de travail itinérants, des situations qui évoluent à chaque instant, la construction est un secteur particulier où la sécurité doit être remise à l'ordre du jour en permanence. Pour chaque étape de travaux, des mesures doivent être mises en place. La planification du chantier en termes de sécurité est essentielle, les mesures à prendre doivent être soigneusement étudiées. Mais pour que cela fonctionne, le sommet de la hiérarchie de l'entreprise et du chantier doit être convaincu qu'il a tout à gagner à s'organiser de manière à tenir compte de l'élément « sécurité ».

Une fois encore nous tenons tout particulièrement à remercier pour leur précieuse et efficace collaboration, les collaborateurs des services communaux de notre région, ainsi que du service de la prévention des accidents de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les Autorités communales.

ACTIVITÉ

Sécurité du public

Organe de contrôle

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac). Son application incombe aux Municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les Municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires.

Dans notre cas, les Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

But et personnes concernées

Le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux.

L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la Municipalité et l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours, selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du montage de grues et d'échafaudages.

Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.

Contrôle des chantiers

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (article

30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.



Sécurité des travailleurs

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers et ils aviseront aussitôt la section « génie civil et bâtiments » de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent.

Concernant notre région, par mandat de la SUVA, notre organe a la compétence de conseiller et d'ordonner directement les mesures qui s'imposent aux entreprises concernées.

Cantines de fêtes

Par décision du Bureau intermunicipal, notre service est chargé de contrôler ce type d'installation. A défaut de base légale en la matière, nos contrôles consistent uniquement en un examen visuel et rapide de la situation et des installations en question, ils ne peuvent être confondus avec une expertise technique visant à vérifier l'état des structures porteuses, des toiles et autres éléments de l'installation.

CHANTIERS VISITÉS

136 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitations et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2012.

265 chantiers de démolition, agrandissement, transformation et construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée, en voici quelques-uns :

Travaux terminés durant l'année 2012 à Ecublens

- Agrandissement des balcons d'un immeuble d'habitation à la route de Val-laire.
- Démolition d'un bâtiment à la route de la Pierre.
- Transformation d'un bâtiment industriel au chemin de Champ-Colomb.
- Transformation d'un bâtiment d'habitation à la rue de Bassenges.
- Agrandissement d'une villa au chemin de l'Ormet (1 grue).
- Construction d'un immeuble d'habitation et commercial à la rue du Villars (1 grue).
- Construction de deux bâtiments d'habitation à la route Neuve (1 grue).
- Construction de deux villas au chemin des Crêts.
- Construction de plusieurs villas au chemin des Vignes (2 grues).
- Construction d'une villa au chemin de la Cocarde (1 grue).
- Construction d'une halle de tri au chemin des Trois-Ponts (1 grue).
- Construction d'un parc solaire, première étape, sur les toitures de l'EPFL.

Travaux encore en cours au 31 décembre 2012 à Ecublens

- Démolition du bâtiment de mécanique à l'EPFL.
- Transformation du bâtiment de l'ancienne bibliothèque de l'EPFL (1 grue).
- Transformation et agrandissement des serres de l'UNIL.
- Transformation de l'hôtel du Parc.

- Transformation d'un bâtiment d'habitation à la rue du Villars.
- Transformation d'un bâtiment à la rue de Bassenges.
- Construction d'un immeuble d'habitation à la route de la Pierre (1 grue).
- Construction d'un centre de vente et d'entretien automobile à la route de Reculan (2 grues).
- Construction de deux immeubles à usage multiple à la route du Bois (2 grues).
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin de la Forêt (1 grue).
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin des Vignes (1 grue).
- Transformation et agrandissement d'une villa au chemin du Coteau.
- Construction de deux villas au chemin des Vignes (1 grue).
- Construction de deux villas au chemin de l'Ormet (2 grues).
- Construction d'une villa au chemin de Plaisance (1 grue).
- Construction de plusieurs villas au chemin des Crêts et chemin du Parc (1 grue).
- Construction de logements pour étudiants aux Blévallaires à l'EPFL (2 grues).
- Construction d'un centre de congrès aux Blévallaires à l'EPFL (2 grues).
- Construction d'une station de pompage à la route de la Sorge à l'EPFL (1 grue).
- Construction d'un parc solaire, étape 2, sur les toitures de l'EPFL.

COMMENTAIRES



Chantiers visités

Un dossier est ouvert pour chaque chantier, qu'il ait débuté (en cours de travaux) ou qu'il soit en projet (c'est-à-dire qu'un permis de construire a été accordé). Les permis de construire, dont nous recevons un double par l'intermédiaire des services communaux, ne font toutefois pas tous l'objet de l'ouverture d'un dossier, s'agissant notamment d'ouvrages dont la réalisation s'effectue dans des délais très courts ou ne nécessite que peu de moyens, ou encore qui n'occasionne aucun risque particulier ou autre nuisance pour le voisinage et les travailleurs.

Le nombre de dossiers ainsi ouverts correspond, dans la statistique, au nombre de chantiers traités. Il n'est pas identique au nombre de chantiers dont les travaux sont en cours, qui lui, correspond au nombre de chantiers visités et représente très concrètement la situation sur le terrain.

401 chantiers ont été visités en 2012, soit 4 de moins qu'en 2011 (-1 %). Le nombre de chantiers traités s'élève quant à lui à 503, soit 1 de plus que l'année précédente. On s'aperçoit que pour l'ensemble du territoire, les chiffres de 2012 sont à quelques unités près identiques à ceux de 2011.

En regardant plus en détail, on constate toutefois que les chiffres peuvent sensiblement varier d'une commune à l'autre. L'augmentation parfois forte du nombre de chantiers en cours dans certaines communes compense la diminution, pouvant être également importante dans d'autres communes. St-Sulpice (+ 17, +41.5 %) enregistre l'augmentation la plus importante du nombre de chantiers par rapport à l'année précédente. Derrière, les Communes de Jouxens-Mézery (+ 8),

Crissier (+ 6), Chavannes-près-Renens (+ 4), Villars-Ste-Croix (+ 2) et Ecublens (+ 1) enregistrent également une hausse.

A l'inverse, Renens (-21, -26.9 %) et Bussigny-près-Lausanne (-17, -28.8 %) s'affichent en forte baisse, alors que Prilly (- 4) enregistre également une petite diminution du nombre de chantiers en activité.

L'augmentation du nombre de chantiers en cours sur l'ensemble du territoire intercommunal touche principalement les nouvelles constructions (+19.2 %, +24 chantiers par rapport à 2011 et +27.4 %, +32 par rapport à 2010). Il s'agit en particulier de la construction d'immeubles d'habitation et autres divers, alors que le nombre de villas en construction est resté pratiquement inchangé durant ces trois dernières années. Les travaux de réfection d'immeubles sont par contre à nouveau en forte baisse comparé à l'année précédente (-26.5 %, -49 chantiers par rapport à 2011 et -39 %, -87 par rapport à 2010).

A ce chapitre, notons encore que si la loi impose l'annonce de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux, 55 chantiers, soit le 13.7 % des chantiers n'ont pas été annoncés en 2012.

Visites de chantiers

De nombreuses visites ont été effectuées en 2012 sur les chantiers de notre territoire intercommunal, 915 au total, dont environ 20 % sur rendez-vous et 80 % à l'improviste. Lors de la plupart de ces visites, des mal-façons ont été constatées, et pour un peu moins de la moitié (423), les défauts interviennent de manière récurrente.

Celles-ci concernent autant la sécurité du public que celle des travailleurs. Une quarantaine de visites s'est d'ailleurs soldée par l'arrêt immédiat des travaux de tout ou partie du chantier.

Protection du public

Les défauts les plus souvent rencontrés concernent la fermeture des chantiers et les protections particulières liées aux échafaudages. 103 interventions pour des clôtures de chantier incomplètes, voire même dans certain cas inexistantes, ont été nécessaires. Alors qu'à 72 reprises, des remarques ont été formulées au sujet de

protections du public inappropriées ou inexistantes, relatives à un échafaudage. Il s'agit principalement des tunnels pour piétons, des auvents inclinés, des filets de façades et de l'accessibilité aux ponts d'échafaudages.

Les interventions relatives aux nuisances liées à la mauvaise prise en charge des problèmes de cheminement des véhicules de chantier, de salissure de la chaussée et de projection de poussière sont au nombre de 43.

Protection des travailleurs

Les problèmes relatifs aux échafaudages sont de loin les plus fréquents et concernent d'ailleurs souvent autant la protection du public que celle des travailleurs s'agissant d'installations se trouvant non loin du domaine public.

Dans 63 cas, les échafaudages font totalement défaut, alors que dans 105 cas, des éléments de protection manquent. Il s'agit en particulier des ancrages, des garde-corps, filières intermédiaires et plinthes, des plateaux, etc.

On dénombre également 108 interventions pour des dangers de chutes non liés à un quelconque échafaudage. Il s'agit notamment des ouvertures dans les dalles, des bords de dalle/de toiture, des hauts de talus, ainsi que des cages d'ascenseur et escaliers dépourvus de protection contre les chutes.

Le sujet du non-port des équipements de protection individuelle, le casque notamment, est difficilement appréciable. C'est un manquement que l'on rencontre pratiquement sur tous les chantiers, mais à des degrés très divers. Comment comparer le cas où aucun ouvrier ne porte le casque à celui où 1 seul travailleur ne le porte pas ? En 2012, 67 infractions significatives ont été relevées à ce sujet, mais ce chiffre est à prendre avec des pincettes !

Viennent ensuite les problèmes d'accès, de passages non sûrs, non dégagés qui représentent une quarantaine de cas. Plusieurs interventions également pour des dangers liés à des activités aussi diverses que les fouilles, les coffrages, les stockages de matériaux, etc.

Le potentiel d'amélioration reste considérable, les entreprises sont en première ligne. Si toute la hiérarchie est évidemment concernée par la sécurité, l'élément décisif essentiel à la réussite de l'amélioration de la situation est le sommet de la pyramide. C'est la direction qui détermine les lignes conductrices de l'entreprise, la politique de celle-ci et qui décide des objectifs à atteindre, c'est elle qui met les moyens à disposition pour y parvenir, c'est encore elle qui se donne les outils de contrôles nécessaires. Une direction convaincue et décidée, c'est la moitié du chemin effectué, c'est valable aussi pour la sécurité.

Installation de grues



42 grues fixes (les camions-grues sont exclus de cette statistique) ont été installées sur les chantiers de la région en 2012. Toutes ont été contrôlées par nos soins. Pour 25 installations (60 % contre 63 % en 2011) des malfaçons ont été constatées. Le tableau ci-après montre le type de défauts régulièrement rencontrés. Il faut préciser que c'est le fruit du hasard si le total des cas recensés correspond exactement au total de grues contrôlées. Si en effet pour 17 grues aucun défaut n'a été relevé, plusieurs anomalies par grue l'ont été pour d'autres. Les chiffres sont notamment exprimés en pourcentage de cas par rapport au nombre de grues contrôlées et sont comparés à ceux de 2011.

Pour la grande partie des malfaçons constatées, les chiffres relatifs sont très proches de ceux de l'année précédente. Il faut toutefois noter l'augmentation conséquente du nombre de cas d'élingues dont la date de révision a été dépassée sans que le contrôle obligatoire ait eu lieu. A signaler aussi la forte baisse des problèmes liés aux fondations et/ou pattes de grues.

Malfaçons	2012 (42 grues)		2011 (33 grues)
	Cas	%	%
Grue non expertisée	3	7.1	6.1
Carnet de grue pas à disposition ou pas rempli	8	19.0	21.2
Mauvaise fondation /calage de la base	2	4.8	15.2
Zone dangereuse au sol non clôturée	8	19.0	21.2
Obstacle à la giration (bâtiment, arbre, autre grue, ligne HT, etc.)	6	14.3	12.1
Mauvais réglage des charges (limites pas respectées)	4	9.5	12.1
Fin de course charriot / crochet mal réglé	2	4.8	
Élingue usée inutilisable / contrôle périodique non effectué	8	19.0	9.1
Grutier sans permis de conduire	1	2.4	3.0

installations ne soient pas conformes aux normes en vigueur (17 cas en 2012).

La gestion des déchets de chantier est un autre volet important de la protection de l'environnement. Le tri sur le chantier ou dans un centre officiel prévu à cet effet est obligatoire. En aucun cas ces déchets ne doivent servir au remplissage de fouilles ou être incinérés en plein air. Pour rappel, les feux sont interdits sur les chantiers.

Plus d'informations sur www.iic-ol.ch

Laurent Rossel, Inspecteur

Protection de l'environnement

L'article 14 du règlement de prévention des accidents dus aux chantiers traite de la protection de l'environnement. Il dit notamment que les chantiers doivent être conduits de manière à respecter les dispositions fédérales et cantonales relatives à la protection de l'environnement et à la protection des eaux. C'est notamment le rôle de l'inspection des chantiers de veiller à l'application d'un certain nombre d'éléments lié à ce domaine.

Les eaux issues d'un chantier sont chargées de matières en suspension et sont parfois en contact avec du béton, ce qui a pour effet qu'elles deviennent alcalines (PH >> 7). Ces eaux doivent être traitées par décantation et neutralisation avant leur évacuation dans le réseau de canalisations.

Les contenants d'huiles et autres produits chimiques utilisés comme adjuvants pour le béton doivent être stockés sur une surface sécurisée afin d'éviter tout écoulement sur le sol. Il n'est pas rare que ces

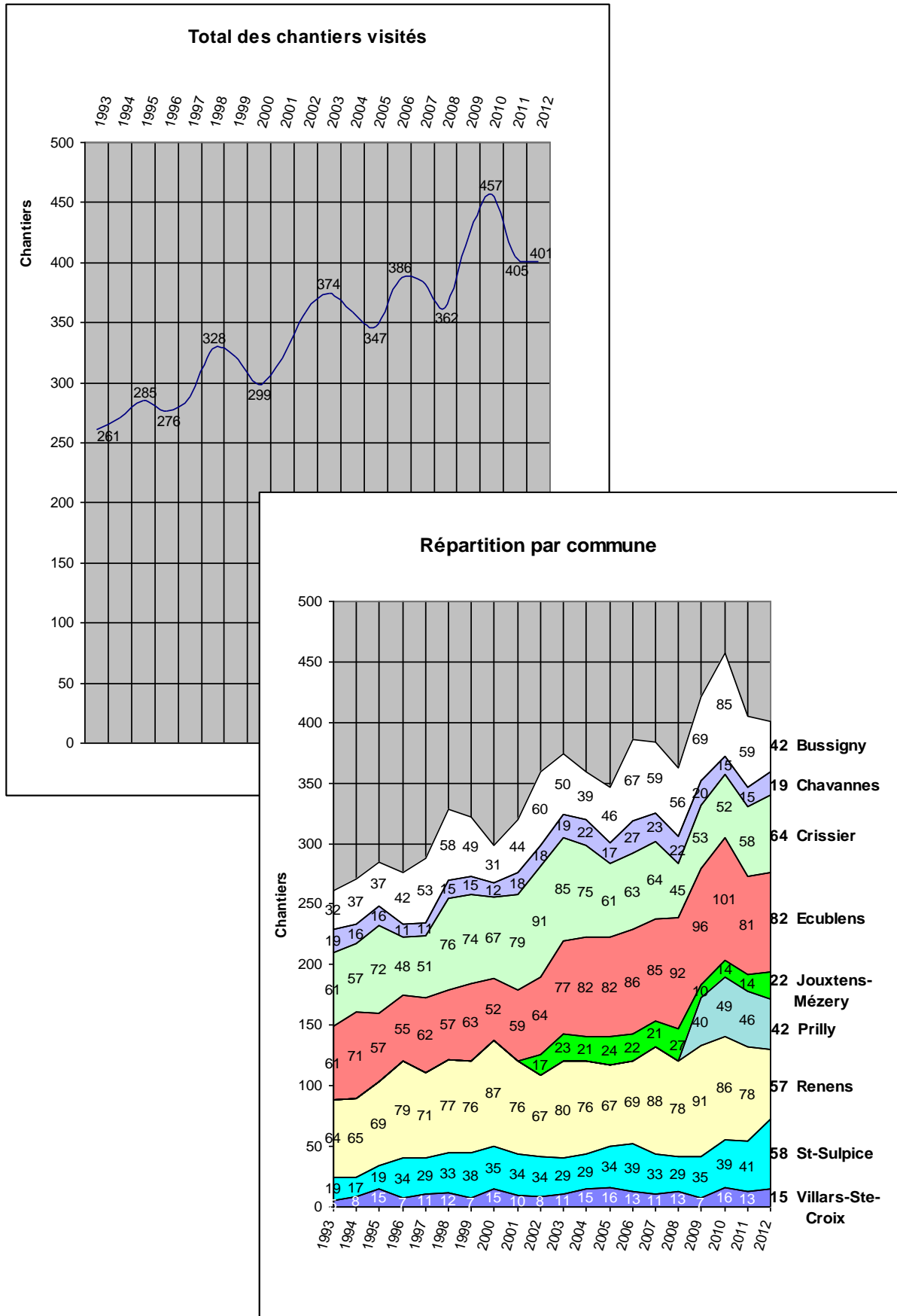
Statistique

		Chantiers en cours au 1.1	Chantiers en cours, nouveaux	Chantiers visités, total	Chantiers non débutés au 31.12	Chantiers traités, total	Chantiers terminés	Chantiers en cours au 31.12	Visites effectuées	Contrôles de monte- charges	Contrôles de grues	Contrôles de cantines de fêtes	Total des contrôles
Bussigny	2012	16	26	42	15	57	29	13	95	-	1	2	98
	2011	19	40	59	14	73	43	16	109	-	2	4	115
Chavannes	2012	10	9	19	6	25	12	7	46	-	1	-	47
	2011	5	10	15	6	21	5	10	50	-	3	-	53
Crissier	2012	16	48	64	17	81	33	31	138	1	6	2	147
	2011	19	39	58	21	79	42	16	132	-	3	2	137
Ecublens	2012	33	49	82	10	92	48	34	197	4	13	1	215
	2011	36	45	81	12	93	48	33	220	2	12	1	235
Jouxens-Mézery	2012	10	12	22	10	32	15	7	41	-	-	-	41
	2011	6	8	14	13	27	4	10	46	-	2	-	48
Prilly	2012	17	25	42	8	50	26	16	128	2	8	-	138
	2011	16	30	46	9	55	29	17	104	-	3	-	107
Renens	2012	16	41	57	20	77	41	16	119	4	4	1	128
	2011	29	49	78	12	90	62	16	157	2	-	1	160
St-Sulpice	2012	22	36	58	16	74	34	24	125	-	7	-	132
	2011	14	27	41	10	51	19	22	135	-	8	-	143
Villars-Ste-Croix	2012	7	8	15	-	15	8	7	26	-	2	-	28
	2011	6	7	13	-	13	6	7	25	-	-	-	25
Total	2012	147	254	401	102	503	246	155	915	11	42	6	974
	2011	150	255	405	97	502	258	147	978	4	33	8	1023

Chantiers visités,
classement par type de travaux

	Existant						Nouveau						Total	
	Rénovations		Transformations Agrandissements Surélévations		Démolitions Déconstructions		Constructions de villas		Constructions d'immeubles d'habitation		Autres constructions			
		%		%		%		%		%		%		%
Bussigny	21	63.6	11	33.3	1	3.1			2	22.2	7	77.8	42	10.5
	33 / 78.6%						9 / 21.4%							
Chavannes	7	50.0	6	42.9	1	7.1			3	60.0	2	40.0	19	4.7
	14 / 73.7%						5 / 26.3%							
Crissier	26	65.0	11	27.5	3	7.5	10	41.7	5	20.8	9	37.5	64	16.0
	40 / 62.5%						24 / 37.5%							
Ecublens	21	48.8	19	44.2	3	7.0	13	33.3	12	30.8	14	35.9	82	20.4
	43 / 52.4%						39 / 47.6%							
Jouxens-Mézery	6	54.5	5	45.5			6	54.5	1	9.1	4	36.4	22	5.5
	11 / 50.0%						11 / 50.0%							
Prilly	12	48.0	10	40.0	3	12.0	1	5.9	10	58.8	6	35.3	42	10.5
	25 / 59.5%						17 / 40.5%							
Renens	30	60.0	16	32.0	4	8.0	3	42.8	2	28.6	2	28.6	57	14.2
	50 / 87.7%						7 / 12.3%							
St-Sulpice	7	25.0	16	57.1	5	17.9	9	30.0	12	40.0	9	30.0	58	14.5
	28 / 48.3%						30 / 51.7%							
Villars-Ste-Croix	6	75.0	2	25.0			3	42.9			4	57.1	15	3.7
	8 / 53.3%						7 / 46.7%							
Total	136	54.0	96	38.1	20	7.9	45	30.2	47	31.5	57	38.3	401	100%
	252 / 62.8%						149 / 37.2%							

Chantiers visités, évolution depuis 1993



Organisation régionale de la protection civile (ORPC)



Délégation d'Ecublens aux séances du comité directeur + membre du bureau :
M. Michel Farine, Conseiller municipal

Préambule

La mise en attente des nouvelles projections du calendrier prévu pour l'application de l'entrée en vigueur du projet AGILE étant toujours d'actualité, les activités de l'ORPC se sont concentrées sur son passage de 7 à 8 communes, particulièrement sur les premières mesures d'intégration des constructions et du matériel, ceci faisant suite à la première étape réalisée déjà en 2011 et concernant la reprise des cadres et du personnel de milice provenant de la Commune de Prilly.

Suite du projet AGILE (réforme de la PCI vaudoise)

Aujourd'hui, le paysage des régions de PCI vaudoise se trouve en voie de restructuration et se compose actuellement de 18 régions, dont les 2 nouvellement complétées entre fin 2011 et 2012, soit Lausanne District (6 communes, +5) et Ouest lausannois (8 communes, +1).

Les régions de Gros-de-Vaud, Morges et Nyon sont actuellement en pleine restructuration par rapport aux dimensions « AGILE 10 districts/régions ».

A ce jour ont été dissoutes les régions de Lausanne Nord, Aubonne-Rolle et Cossonay; leurs communes sont déjà réparties dans la structure des nouvelles régions ou en cours.

L'intégration de la Commune de Prilly dans l'ORPC Ouest lausannois s'est concrétisée le 8 octobre 2012, par le vote de son Conseil communal et l'acceptation de son adhésion à l'unanimité. L'assemblée générale de l'ORPC ROL à 7 communes avait auparavant avalisé l'ouverture à nos amis « Prilliérans ».

On peut relever l'excellent travail effectué par les instances politiques à chaque étape et le bon réglage administratif qui a permis d'appliquer un budget de l'ORPC à 8 communes avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2012.

Protection de la population

Instauré depuis le 1^{er} janvier 2004 et confirmé dans les nouvelles bases légales en vigueur, ce concept garde toute sa valeur et les partenaires cités en-dessous sont régulièrement confrontés dans l'exercice de la collaboration inter-sécuritaire. Ces partenaires sont et s'activent dans les domaines suivants :

- La police, ordre et sécurité.
- Les sapeurs-pompiers, sauvetage et lutte contre les sinistres en général.
- Les services de la santé publique, premiers secours et prise en charge médicale.
- Les services techniques, approvisionnement, évacuation et infrastructures.
- La protection civile, protection, assistance et appui.

Bilan de capacité de l'ORPC ROL

Premier échelon d'intervention de l'ORPC, la formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois – FIROL, compte 86 personnes dans ses rangs au 31 décembre 2012. Cet effectif demande un entraînement spécifique et son renouvellement est une tâche continue du commandement de l'ORPC ROL.

La diversité des spécialistes qui la compose permet une activité étendue à l'assistance de personnes en hébergement et ravitaillement, à l'engagement de moyens techniques au profit des partenaires, à la conduite et l'exploitation de moyens d'aide à la conduite (AiC) à l'attention des Autorités, des services communaux ou autres intervenants.

Les contraintes professionnelles des incorporés de la FIROL influent sensiblement sur leur disponibilité au moment de l'alarme. L'aléatoire de leur entrée en service se doit d'être compensé par un effectif important, garantissant ainsi une disponibilité numérique et pluridisciplinaire suffisante à

l'accomplissement de missions d'envergure, tant dans l'ampleur que la durée.

Jusqu'à aujourd'hui, la FIROL était composée d'astreints volontaires provenant des différents domaines de l'ORPC et formant un détachement où la proportion de cadres était largement dominante (env. 70 %). Cette situation était due principalement au fait que les cadres présentaient une plus-value quant aux jours de service nécessaires à l'exercice de cette fonction. Dans le nouveau cadre bataillonnaire, la FIROL sera constituée en compagnie de type B, d'un effectif réglementaire de 117 personnes structurée selon les règles d'une unité comportant le nombre de sections adapté aux besoins et conduite par un encadrement mieux proportionné.

Les formations d'appui, deuxième échelon de l'ORPC ROL (FAR), apportent une relève indispensable dans la continuité de l'engagement.

Personnel incorporé, instruction et intervention

Au 31 décembre 2012, les contrôles de l'effectif dénombrèrent 775 incorporés formés, 371 en réserve et inactifs, soit une stabilité relative par rapport à l'effectif relevé une année auparavant. On doit malheureusement constater que, depuis plusieurs années, les nouveaux incorporés ne compensent pas les départs et que le contingent de base est en diminution permanente (exemples 2011 : 46 arrivées et 99 départs, 2012 : 43 arrivées et 93 départs).

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement

43 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétences du SSCM à Gollion (CCPP).

60 personnes ont suivi des cours complémentaires aux centres d'instruction de Gollion, de la Rama à Lausanne, de Schwarzenburg et ainsi accompli 236 jours de service. Le maintien du quota des participants et jours de service de cette catégorie est aussi dû à la prise en compte des « paiements de galons », intitulés aussi stages pratiques et instaurés par le SSCM dès le 01.01.2010.

24 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promus à un grade supérieur.

Cours de répétition, services d'entretien, engagements au profit de tiers

(Organisés par l'ORPC ROL, soit : 1'291 personnes – 3'135 jours de service)

*** Remarque :** la même personne peut être comptée plusieurs fois par le fait qu'elle a accompli des services différents et/ou participé aux phases préparatoires.

Pos.	Domaine	Effectif *	Jours de services
1	Cours de répétition standards, reprise des connaissances de base, acquisition de nouvelles connaissances, entraînement du savoir-faire, appréciation des capacités et gestion des moyens. Aide dans le domaine sanitaire lors des neuf journées du don du sang sur les sites de l'EPFL et de l'UNIL.	784	1919
2	Maintien de la capacité d'intervention de la formation d'intervention régionale.	88	258
3	Entretien du matériel et des constructions.	72	193
4	Services d'utilité collective, interventions.	347	765
Totaux		1291	3135

Commentaires par position :

1. Ces cours de répétition concernent les domaines du suivi de situation, de la télématique, de la protection atomique, bactériologique et chimique (NRBC), de l'assistance, de la protection des biens culturels, de l'appui technique, du sanitaire, des transports, du ravitaillement, de l'exploitation des constructions et du matériel. La création et l'entretien des dossiers de conduite et planifications y sont compris.
2. La FIROL (formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois) a été entraînée dans des services « ad hoc ». Ses

éléments sont aussi concernés par les cours de la position 1.

En 2012, comme en 2011, les membres de la FIROL sont toujours plus sollicités par les services d'utilité collective ce qui a pour effet de plafonner le nombre de participants et de jours de service de cette rubrique.

3. Afin d'optimiser l'efficacité des équipes de maintenance des constructions, les cours qui les concernent sont planifiés en dehors des activités des autres services. Ces services sont particulièrement avantageux, ils limitent les charges d'entretien.
4. L'appui à la collectivité et aux partenaires se répartit comme suit :
 - Appui et collaboration au profit de l'association du COSADOCA – consortium de sauvegarde du patrimoine documentaire en cas de catastrophe (ACV-UNIL-EPFL) réalisé dans le contexte de l'exercice des 19 et 20 mars 2012 et regroupant les cadres responsables et spécialistes des 3 partenaires du consortium, les directions des régions PCi de Lausanne District et Ouest lausannois, ainsi que leur contingent composé des membres FIR et spécialistes PBC. Ce partenariat s'est retrouvé à Lausanne, dans le ventre du Palais de Rumine, place de la Riponne et plus particulièrement dans l'enceinte des collections de la bibliothèque cantonale et universitaire.

Les thèmes d'entraînement traitaient de la sauvegarde des 2'500 volumes ayant subi des dégâts dus au feu, à l'eau et au vandalisme. Le dispositif et les infrastructures d'exercice ont été installés en coopération avec la PBC de Lausanne District, les formations d'intervention FIR de Lausanne District et de la ROL, avec le soutien des sapeurs-pompiers du SPSL de la Ville de Lausanne. La complexité des actions menées dans des conditions difficiles au sein d'une structure ancienne ont révélé de nombreuses questions et recherches de solutions pragmatiques, adaptées à l'amélioration des préparatifs en vue d'un engagement, si une telle situation

devait se produire en ces lieux ou ailleurs. Pour ce premier exercice en milieu urbain, les procédures testées depuis 2006 par le COSADOCA, en coopération avec la protection civile, ont fait la preuve de leur efficacité tant au niveau de la rapidité de l'évacuation des collections sinistrées, que du tri, du choix et de l'exécution des traitements d'urgence.

- Le Lundi 27 août 2012, de 18 h à 22 h, l'état-major du SDIS de Renens participait à un exercice en commun avec l'ORPC ROL dans le cadre de la construction de PCi du Croset à Ecublens, Les thèmes en étaient :
 - Montage et démonstration d'utilisation du poste de conduite à l'engagement (PCE) mobile, en version module de « tentes-vitabris », ainsi que son dispositif aide à la conduite.
 - Visite du poste de conduite régional de l'ORPC ROL (PCO), monté et équipé dans la perspective de son utilisation au profit de la conduite inter-sécuritaire dans la journée officielle de l'inauguration du district de l'Ouest lausannois « Cap sur l'Ouest » du dimanche 23 septembre 2012.

Cette soirée d'échanges fut des plus intéressantes, puisqu'elle a permis aux officiers présents des deux corporations de mieux se connaître et, par la même occasion, de savoir quelles sont les capacités d'engagement de chacun; ces approches sont nécessaires pour la complémentarité des concepts d'engagement en partenariat et seront reconduits avec tous les partenaires dans la continuité de nos activités en commun.

- Appui en réseau radio et télématique, sanitaire et logistique de l'action « Destiny » au profit de la Ligue vaudoise contre le cancer, Ecublens, les 14 et 15 juillet 2012.
- Suite des planifications et des mesures d'organisation en cas de cani-

cules avérées, maintien de la collaboration active entre les partenaires sécuritaires, la PCi, les référents communaux et sous l'impulsion de M. le Préfet du district.

- Exercice spécial NBC du 3 au 6 septembre 2012, sous le signe de la formation et du perfectionnement des contingents engagés au montage et à l'utilisation des tentes spéciales « UTILIS » du SEVEN, en collaboration directe avec l'ORPC Lausanne District et la division secours et incendie du SPSL (sapeurs-pompiers professionnels de Lausanne).

Le lundi 3 septembre était lui réservé à une formation particulièrement intéressante sur les menaces et les risques de contamination recensés dans le domaine du NRBC. Plusieurs partenaires, dont le laboratoire NBC de Spiez, des spécialistes du domaine militaire, des représentants du SEVEN, de la division « secours et incendie » du SPSL et de l'institut de radio physique appliquée, nous ont instruits et éclairés sur ces matières et les dangers qu'elles représentent pour l'homme.

Cet exercice combiné entre les régions PCi Lausanne District, Lausanne Est et Ouest lausannois avait pour objectifs d'établir une doctrine d'exploitation valable en tout temps des tentes de décontamination SDC 15 et MDC 50, en établissant un climat de confiance et la garantie de la montée en puissance.

L'exercice spécial avec les partenaires a eu lieu sur le site de l'EPFL en collaboration avec le domaine « sécurité, prévention et santé » du site et sous la conduite de M. Eric Du Pasquier, chef de la sécurité.

- « Cap sur l'Ouest » du dimanche 23 septembre 2012, Journée officielle de l'inauguration du district de l'Ouest lausannois.

Le commandant de l'ORPC ROL fait partie du groupe de travail et siège dans les séances préparatoires entre 2010 et juillet 2012. Le contingent des 200 miliciens sera engagé dans le

cadre d'un service convoqué régulièrement et selon le programme d'instruction 2012. Ce soutien de la PCi a été demandé par l'Autorité préfectorale, préavisé favorablement par le comité directeur de l'ORPC et accepté par le service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Missions reçues / dispositif / instruction :

- Contrôler le parcours des 23 km et ses accès par des jalonneurs/régulateurs de circulation et sous la conduite de PoOuest.
- Renforcer la PoOuest dans la mise en place de dispositifs d'obstacles et balisages sur certains tronçons du parcours.
- Assurer la préparation et la distribution des collations/lunch destinées à tout le domaine sécuritaire (300 thermo pack).
- Réceptionner et organiser la distribution des 22'000 gobelets « ECO » et des 10'000 gourdes à eau, offertes par Eau Service, dans les 8 communes et avec le concours de l'agence publicitaire La Boîte d'Events.
- Mettre à disposition et organiser le PCO (poste de conduite opération) régional dans la construction PCi du Croset à Ecublens, sous la responsabilité et le commandement d'un officier de la POLOUEST (selon délégation du Préfet) les domaines sécuritaires suivants étaient représentés dans l'état-major (ad hoc) :
 - o PoOuest (officiers + opérateurs).
 - o Santé publique (officiers du 144 + DPMA Lausanne).
 - o ECA (inspecteur district + opérateurs + officiers SDIS des corps du district).
 - o Samaritains (responsable du dispositif + assistants).
 - o Technique (Transports publics Lausannois + Morges-Bière-Cossonay).

Conclusion :

L'organisation d'un tel dispositif de soutien à une manifestation de grande envergure permet à l'ORPC de fonctionner dans des conditions difficiles et lui apporte de riches expériences très utiles au renforcement de son état opérationnel. Le domaine de la conduite en partenariat sécuritaire a été particulièrement apprécié de tous et permet de renforcer cette collaboration en poursuivant la mise en place d'un concept d'engagement propre au district de l'Ouest lausannois.

- Téléthon 2012, 7 et 8 décembre. Exploitation des sites de collecte et logistique générale, avec la précieuse collaboration des Municipalités de Chavannes-près-Renens et de Renens, des services d'incendie et de secours de Chamberonne et Renens, des bénévoles de Chavannes-près-Renens, Ecublens et environs, ainsi que de diverses sociétés et groupements locaux. C'est encore le magnifique montant de presque Fr. 90'000.- qui a été versé au compte de Téléthon Suisse et pour la collecte 2012.

Constructions de l'ORPC et abris privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 13 constructions de protection, les 2 locaux annexes et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlé par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont en bon état et opérationnels.

13 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année; elles sont réparties dans les catégories suivantes, 9 du domaine privé, 4 des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois.

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris se sont déroulés selon le programme établi à raison d'une semaine de cours en mars et une autre en octobre. Au total se sont 355 abris qui ont été visités dans les 2 phases; 317 sont conformes et

en ordre; les 38 autres seront reconduits en 2013. La reprise de ce potentiel de protection et de son entretien sur le programme informatique se poursuit.

Les constructions FIR au nombre de 2, sud-ouest (La Plaine/Chavannes-près-Renens), nord-est (Fontadel/Prilly), le poste de commandement régional du Croset/ Ecublens, ainsi que les installations de la Confrérie (atelier-hangar/Prilly), seront totalement équipées et opérationnelles en permanence au niveau 1 (de couleur vert foncé sur le plan).

S'ajoute à ce dispositif prioritaire la construction des « Baumettes/Renens », destinée à l'hébergement d'urgence et d'envergure (accueil et hébergement de 150 à 200 personnes).

Les constructions niveau 2, matériel technique limité et base logistique réduite, au nombre de 5 (en orange sur le plan)

Les constructions niveau 3, attribuées au stockage et réserves, au nombre de 5 (en rouge sur le plan).

La construction de Dallaz à Bussigny-près-Lausanne est en mains de la commune sur convention avec l'ORPC.

La construction de Dessous-le-Mont à Bussigny-près-Lausanne est aujourd'hui transformée à l'usage de l'accueil des migrants (50 personnes) et gérée dans le cadre du programme et par l'EVAM (établissement vaudois d'accueil des migrants).



Personnel professionnel et administration

L'effectif du personnel professionnel représente toujours 710 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 10 personnes au 31 décembre 2012. Le potentiel humain des professionnels de l'ORPC monte en puissance, depuis les compléments retrouvés en 2011 et les apports de chacun s'avèrent aujourd'hui adaptés aux besoins nouvellement déterminés par l'arrivée de Prilly.

Conclusions

L'ORPC ROL dispose aujourd'hui d'un potentiel en agents professionnels adapté et compétent, prêt à relever les défis de la nouvelle structure régionale. L'attention portée au maintien de la capacité, du dynamisme et d'un fort contingent d'encadrement de milice, doit rester une priorité de tous les instants. C'est en garantissant ces efforts continus que l'ORPC consolidera son niveau opérationnel et sa fiabilité. La protection civile rejoignant la PolOuest sur les mêmes limites territoriales, le concept sécuritaire du district va prendre plus de consistance en optimisant la collaboration, la conduite et la coordination en cas d'événement majeur.

C'est dans cette optique que les représentants des corps sécuritaires vont travailler et permettre les associations nécessaires ouvrant à notre district les meilleurs dispositions et moyens face aux risques menaçant son territoire.

Le soutien technique du SSCM et l'appui permanent des Autorités communales contribuent grandement à cet état de fait et confortent les acteurs de l'ORPC ROL dans leur engagement.

*Le commandant de l'ORPC ROL
It col Pierre Annaheim*

♦ ♦ ♦ ♦

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge



Délégation d'Ecublens : M. Didier Lannaz, délégué municipal au groupement du triage forestier et M. Christian Maeder, délégué municipal au comité (vice-président en 2012), Conseillers municipaux

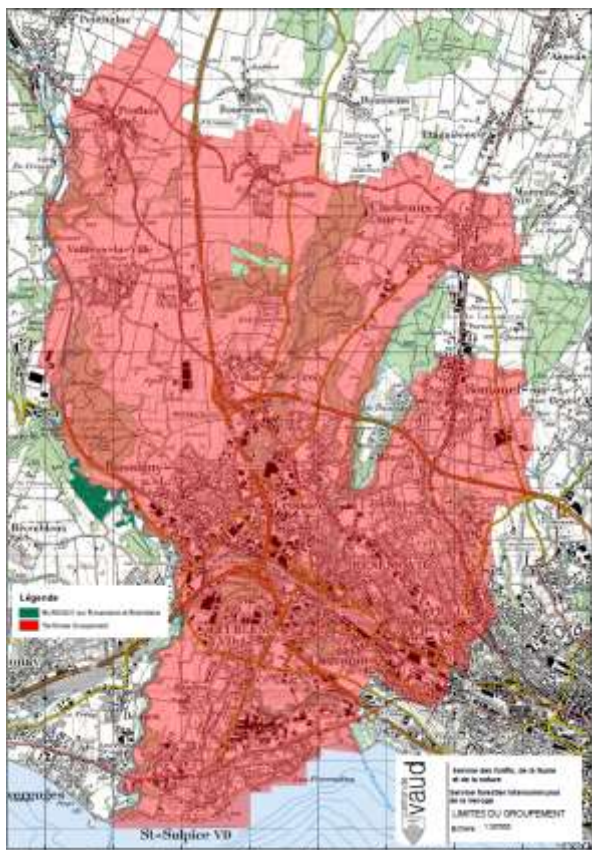
Composition

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne - Crissier - Ecublens - Jouxtenns-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-ste-Croix - Vufflens-la-Ville.



Surfaces forestières gérées

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération - Etat - communes).
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).



But

Le but du groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant du SFFN) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est mentionnée dans la loi forestière à l'article 44a. Le groupement est constitué d'une assemblée avec un comité :

- **Président du comité :**
M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny-près-Lausanne.
- **Vice-Président du comité :**
M. Christian Maeder, Municipal d'Ecublens.
- **Membre du comité :**
M. Pierre Haemmerli, Municipal de Cheseaux-sur-Lausanne.
- **Secrétaire du comité :**
M. Laurent Robert.

- **Président de l'assemblée :**
M. Stéphane Rezzo, Municipal de Crissier.
- **Secrétaire de l'assemblée :**
Mme Eliane Paley.
- **Caissier comptable :** M. Michel Gisclon.
- **Garde forestier :** M. Laurent Robert.

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 21 mars 2012 à Bussigny-près-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 13 septembre 2012 à St-Sulpice.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du groupement. En résumé, il dirige et administre le groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité durant les 5 séances sont :

- Mandat pour l'élaboration des plans de gestion des forêts.
- Mandat pour l'élaboration de la deserte fine.
- Mandat pour le calcul de la potentialité du bois énergie.
- Négociation avec l'Etat pour la nouvelle convention des tâches étatiques.

Contrats de gestion

Le groupement a établi un contrat de gestion avec chacun de ses 15 membres. Concernant les propriétés forestières de l'Etat, un contrat de gestion a aussi été signé.

Convention avec l'Etat

Le groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement.

◆◆◆◆

Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois



Délégation d'Ecublens: Mmes Anne-Claude Studer et Pascale Manzini, Conseillères municipales

Constituée des Municipaux en charge de la jeunesse des huit communes de l'Ouest, la Plateforme Jeunesse s'est réunie à quatre reprises en 2012 (17 janvier, 3 avril, 7 juin et 15 novembre). L'année s'est terminée avec l'habituel apéritif, organisé par Ecublens, dans ses nouveaux locaux du centre socioculturel. Les membres de la Plateforme, accompagnés du groupe Coordination Jeunesse, ont eu le plaisir de découvrir ce nouveau lieu, avec une visite guidée de la bibliothèque, de la ludothèque et du centre de jeunes.

Lieu d'échange et de réflexion sur des thématiques en lien avec la jeunesse du district, les membres de la Plateforme ont été actifs dans de nombreux domaines en 2012. Ci-dessous, un résumé des actions qui ont marqué cette année :

Janvier – Les membres ont reçu, lors de leur séance du 17 janvier, les responsables de la subdivision « Prévention et partenariat » de la Police de l'Ouest, venus leur présenter leur nouveau bus de prévention et son concept. Les travailleurs sociaux de proximité du district ont également été accueillis à cette séance, afin de faire connaissance et d'échanger sur les thématiques en lien avec leurs activités.

Février – Dans le domaine sportif, la Plateforme a financé la 3^e édition du tournoi intercommunal de foot en salle de l'Ouest lausannois. Encadré par les travailleurs sociaux de proximité, sous l'égide du groupe Coordination Jeunesse, ce tournoi a rassemblé une centaine de jeunes des Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Renens et Prilly, le 8 février au collège de La Planta à Chavannes-près-Renens.

Mai – Dans le cadre de la prévention, la Plateforme Jeunesse a apporté son soutien financier pour l'organisation, le 10 mai, d'un dîner quizz sur le thème de la consommation excessive. C'est à Prilly, au Café de la Treille, que les jeunes ont pu s'entretenir avec des spécialistes sur des thèmes en relation avec l'alcool, le tabac, les produits stupéfiants, internet ou encore les jeux vidéo.

Septembre – A l'occasion de la manifestation « Cap sur l'Ouest » du 23 septembre, consacrée à la mobilité douce dans le district, le groupe Coordination Jeunesse, accompagné de plusieurs partenaires, a constitué une caravane avec les jeunes du district. La Plateforme Jeunesse s'est là aussi engagée financièrement pour sponsoriser le groupe dans la réalisation de son projet.

Octobre – Les membres de la Plateforme ont préavisé favorablement à la mise en place du projet PassePasse dans le district. Présenté le 3 avril par Mme F. Roduit, coordinatrice à l'association Passeport Vacances de la région lausannoise, ce projet en faveur des jeunes de 13 à 17 ans, a été accueilli favorablement par les communes. La première édition dans le district s'est ainsi déroulée durant les vacances d'automne. Organisé afin de faire découvrir des métiers à des jeunes dans un cadre différent des stages habituels, le projet a rencontré un bon succès auprès des entreprises, nombreuses à proposer des visites. La promotion auprès des jeunes n'a toutefois pas été à la hauteur des attentes. Gageons qu'une prochaine édition, moyennant quelques aménagements, saura être attractive et susciter des vocations professionnelles auprès des jeunes.

Novembre – A la suite de la démission de la présidente de sa charge de Municipale à Chavannes-près-Renens au 31 décembre, Mme Myriam Romano-Malagrifa, Députée et Conseillère municipale à Renens, a été élue par acclamation pour assurer la présidence de la Plateforme dès 2013.

Au terme de cette année 2012, la Plateforme a ainsi pleinement joué son rôle en faveur de la jeunesse de notre district. Grâce à des partenaires engagés et sen-

sibles, elle a pu contribuer à de multiples actions en faveur des jeunes, dans un esprit positif et toujours constructif.

Que chacun soit ici sincèrement remercié pour son engagement volontaire et responsable au service de notre communauté.

Manon Fawer, Présidente sortante

♦ ♦ ♦ ♦

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)



Délégation d'Ecublens : M. Pierre Kaelin, Syndic, délégué municipal et Mme Pascale Manzini, présidente du comité

Composition du comité

- Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, présidente.
- Manon Fawer, Municipale à Chavannes-près-Renens, vice-présidente.
- Yves Allemann, Municipal à Saint-Sulpice, membre.
- Serge Nicod, chef de service à Ecublens, caissier.
- Alain Werly, chef de service à Chavannes-près-Renens, secrétaire (jusqu'au 31 mai 2012).
- Brigitte Bignens, assistante du chef de service à Ecublens, secrétaire (dès le 1^{er} juin 2012).

Délégués des communes à l'association

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 - 17 membres

Commune de Chavannes-près-Renens

Fawer	Manon	Conseillère municipale
Gorgerat	André	Syndic
Shabani-Favre	Andrée	Conseillère communale
Baldé	Thiemo	Conseiller communal
Michel	Patrick	Conseiller communal
Ducret	Irène	Conseillère communale

Commune d'Ecublens

Manzini	Pascale	Conseillère municipale
Kaelin	Pierre	Syndic
Roggo	Nicole	Conseillère communale
Karlen	Samuel	Conseiller communal
Bolatdemirci	Christine	Conseillère communale
Gordillo	Maria	Conseillère communale
Flach-Cuttitta	Karine	Membre comité APE Ecublens
Philippoz	Stéphanie	Présidente Assoc. Bout'choux

Commune de Saint-Sulpice

Allemann	Yves	Conseiller municipal
Cerottini	Jean-Charles	Syndic
Kaeser Moser	Alice	Conseillère communale
Willi	Corinne	Membre comité APE St-Sulpice

Activités 2012

Le comité a siégé 6 fois en 2012. Le bureau, quant à lui, s'est rencontré régulièrement pour préparer les séances et résoudre les problèmes courants de l'association.

Le contact avec la FAJE est entretenu au travers des rencontres organisées par cette dernière. Depuis cette année, le caissier de l'AJESOL, chef du service des affaires sociales et de la petite enfance d'Ecublens, est également membre de la Chambre consultative de la FAJE, permettant ainsi un contact privilégié auprès de la FAJE.

Les échanges avec les structures ont porté sur des améliorations du fonctionnement du réseau, au règlement de certaines situations particulières et à un soutien ponctuel au système informatique.

L'augmentation des heures d'accueil familial de jour et l'ouverture de trois nouvelles structures d'accueil parascolaire à Ecublens (APEMS, CVE Domino) et à Saint-Sulpice (La Plage des Pirates), ainsi que l'augmentation du nombre de places préscolaires du CVE Domino suite à son déménagement, ont fait augmenter de manière substantielle le nombre de dossiers à traiter par l'AJESOL. L'intégration des nouvelles structures a également causé une charge supplémentaire, notamment pour la formation au logiciel de gestion des placements.

Le comité remercie le personnel de la Commune d'Ecublens qui accomplit son travail avec professionnalisme dans l'intérêt de l'AJESOL et de toutes les structures d'accueil de jour membres de l'association.

Développement

2012 a été l'année de la création de nouvelles places en parascolaire (+ 114 pl.) et en préscolaire (+ 36 pl.). Ces nouvelles places seront ouvertes progressivement en tenant compte des demandes de placement jusqu'à arriver à pleine capacité d'ici à deux ans.

2012, c'est également 15'882 heures de garde supplémentaires qui ont été réalisées dans le cadre des activités des accueillantes en milieu familial de jour.

Enfin, le site internet de l'AJESOL (www.ajesol.ch) a vu le jour à l'automne et dispense depuis tous les renseignements, ou presque, sur notre réseau d'accueil.

Objectifs 2013

Le comité souhaite consolider les prestations offertes en matière d'accueil de jour sur les trois communes, territoire de l'AJESOL, à savoir arriver à un taux d'occupation optimum de ces places.

Les demandes réitérées de certains parents pour l'accueil pendant les vacances scolaires par les structures parascolaires, seront prises en compte et analysées par le comité en 2013.

La concrétisation des chantiers en cours avec l'ouverture de nombreuses places en pré et parascolaire apportera son lot de travail pour le comité.

Il s'agira également, durant le prochain exercice, de préparer l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) planifiée pour l'été 2014. Utilisé par toutes les instances cantonales comme base de calcul à l'attribution de prestations financières, la LAJE (loi pour l'accueil de jour des enfants) a rendu obligatoire son utilisation par les réseaux d'accueil dès son introduction. Pour s'adapter à cette nouvelle donne, une révision complète des barèmes de l'AJESOL est indispensable. Cette révision n'évitera néanmoins pas certaines fluctua-

tions (à la hausse, comme à la baisse) des coûts pour les parents, puisque les éléments financiers composant le RDU ne sont pas tous identiques à ceux composant le revenu déterminant actuel de l'AJESOL.

Conclusion

Le réseau d'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois est un réseau qui doit répondre à la demande des familles, très nombreuses à solliciter des solutions de garde pour leurs enfants. Bien que les structures d'accueil de jour gérées par les universités sises sur le territoire de l'AJESOL offrent un important complément de places, la demande est toujours plus importante avec les couples qui doivent souvent travailler les deux. Pour rappel, les statistiques ont démontré qu'en Suisse le fait d'avoir des enfants est encore un facteur d'appauvrissement.

Il est bon à ce stade du développement de l'AJESOL d'apporter quelques statistiques (voir tableau « Evolution des places d'accueil collectif et familial dans le réseau à fin 2012 », ci-après).

Nous profitons également de ces dernières lignes pour remercier le personnel des structures d'accueil communales du réseau, le personnel des structures d'accueil associatives et leur comité bénévole, ainsi que les délégués et membres pour leur implication dans l'AJESOL.

*Au nom du comité de l'AJESOL
La présidente :
Pascale Manzini*

Structures du réseau

		Nombre de places		
		AFJ	Pré-scolaire	Para-scolaire
Accueil familial de jour	Ecublens-Chavannes-près-Renens-Saint-Sulpice	144		
Garderie Vanille-chocolat	1024 Ecublens		22	
Garderie Les Bout'choux	1024 Ecublens		49	
CVE Domino	1024 Ecublens		66	36
APEMS	1024 Ecublens			36
Garderie Vanille-chocolat	1022 Chavannes-près-Renens		37	
Garderie Capucine	1022 Chavannes-près-Renens		10	
Ô Berges	1022 Chavannes-près-Renens			36
La Plaine	1022 Chavannes-près-Renens			36
La Plage des Pirates	1025 Saint-Sulpice			48
Places offertes au 31.12.2012		144	184	192

Finances

Le tableau ci-dessous montre la répartition des places préscolaires disponibles dans chacune des structures administrées par l'AJESOL et leur utilisation par commune durant les 12 mois d'activité de l'exercice. Ce sont ces chiffres qui sont utilisés pour le calcul de la répartition des excédents de charges à couvrir par les communes pour la partie préscolaire de l'accueil.

Structures		Ecublens	Chavannes-près-Renens	Saint-Sulpice	Hors réseau
	Nombre de places disponibles	Nombre de places occupées	Nombre de places occupées	Nombre de places occupées	Nombre de places occupées
Les Bout'choux	49	26.95	5.69	8.73	7.63
Capucine	10	1.03	8.97	0.00	0.00
Domino	*44	32.95	4.92	6.13	0.00
Vanille-chocolat Chavannes	37	12.73	18.98	3.23	2.06
Vanille-chocolat Ecublens	22	13.85	4.69	0.92	2.54
Total	162	87.51	43.25	19.01	12.23

* Moyenne sur l'année suite à l'ouverture de la nouvelle structure agrandie

Les charges administratives de fonctionnement de l'AJESOL sont réparties selon le nombre d'habitants. Les coûts du préscolaire sont répartis en fonction des places occupées (voir plus haut). Le nombre d'enfants scolarisés hors de leur commune de domicile étant infime, l'accueil parascolaire est entièrement à charge de la commune de « domicile » de la structure; les quelques exceptions sont directement réglées entre les communes concernées. L'accueil familial fait l'objet d'un décompte spécifique, adressé aux trois communes, qui répartit les charges administratives au nombre d'habitants et les charges de l'accueil en fonction de l'utilisation. Les participations des parents sont comptabilisées en fonction du lieu de domicile pour les trois types d'accueil.

Ainsi, avec ce système de répartition, les coûts de l'ensemble de l'accueil de jour des enfants correspondent, pour chacune des trois communes membres, à la « consommation » de la

prestation par ses habitants, tout en tenant compte également de l'apport financier effectif de « ses » parents.

Le tableau ci-dessous résume l'investissement global des communes consenti à l'accueil de jour des enfants. A préciser que les subventions de la FAJE, directement attribuées aux structures, sont déjà déduites des charges pour les trois types d'accueil.

	Ecublens	Chavannes-près-Renens	Saint-Sulpice	Hors réseau
Charges de l'AJESOL	58'988.05	35'883.85	17'044.70	9'138.99
Charges nettes structures préscolaires	2'210'383.30	1'092'436.05	480'166.70	308'913.08
Charges nettes structures parascolaires	227'851.23	812'559.75	97765.54	
Charges nettes accueil familial de jour	307'702.80	295'075.10	48'721.85	
Participation des parents	-1'237'524.80	-986'962.70	-444'286.35	-301'855.00
Défalcations	1'223.90	4'206.50	2.40	---
Excédent de charges à couvrir	1'568'624.48	1'253'198.55	199'414.84	16'197.07



Evolution des places d'accueil collectif et familial dans le réseau à fin 2012

Préscolaire
Parascolaire
Familial

Périmètre	Âges	Population au 31.12.2012				2010 *		2012	
		Ecublens	Chavannes	St-Sulpice	Total	Places	Taux	Places	Taux
Réseau	0 - 4 ans	638	478	189	1305	148	11,75%	184	14,10%
Ecublens **	5 - 6ans	236	924		236	0	0,00%	72	7,79%
	7 - 12 ans	688			688				
Chavannes	5 - 6ans		174	672	174	60	8,58%	72	10,71%
	7 - 12 ans		498		498				
St-Sulpice	5 - 6ans		74	260	74	0	0,00%	48	18,46%
	7 - 12 ans		186		186				
Réseau	0 - 4 ans	1562	1150	449	3161	115	3,73%	144	4,56%

* Selon population au 31.12.2010.

** Le taux d'Ecublens ne tient pas compte de l'accueil à midi dans les réfectoires scolaires, où chaque demande d'inscription est satisfaite.

Statistique du SCRIS 2011

Type d'accueil	VD
Accueil collectif préscolaire	24,30%
Accueil collectif parascolaire	10,10%
Accueil familial	4,60%

Le taux de couverture se calcule selon le nombre de places offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Pour l'accueil parascolaire il n'est pas fait de distinction entre les différentes plages horaires (matin, midi et soir)

Il faut compter environ 1,6 enfant placé pour 1 place disponible.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Fondation les Baumettes Établissement médico-social de Renens et environs



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini (comité de direction) et M. Didier Lannaz (conseil de fondation), Conseillers municipaux



Fondation les Baumettes, établissement médico-social de Renens et environs

Les communes qui ont constitué en 1977 la Fondation les Baumettes (Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Bussigny-près-Lausanne et Ecublens) ont chacune deux représentants au conseil de fondation et un au comité de direction. Pour Ecublens, au conseil de fondation, ce sont M. Didier Lannaz, Conseiller municipal de l'urbanisme, mobilité et le docteur Jean-Claude Simon.

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale des affaires sociales, petite enfance, affaires scolaires, est vice-présidente au comité de direction.

Projets

Deux projets ont principalement mobilisé nos forces en 2012. Le premier est la mise en place du logiciel SIEMS qui est un système de communication informatique complet et pluridisciplinaire. Sa partie principale est le dossier informatisé du résident. Le deuxième projet est la mise en conformité AEAI et la transformation de l'EMS. La mise en conformité concerne la

protection contre le feu et la transformation concerne l'augmentation du nombre de chambres individuelles. Celles-ci passeront de 37 à 55 chambres individuelles. La capacité d'accueil sera toujours de 111 résidents. 2012 a été consacrée à la phase d'avant-projet, la réalisation débutera en 2013 pour se terminer à l'été 2015.

Activités

Au vu du manque de lits constant dans la région lausannoise et de la très bonne réputation de l'EMS de la Fondation les Baumettes, nous gardons un taux d'activité proche des 100 %. Sur les 111 lits, 2 lits sont mis à disposition pour des courts-séjours. Ils permettent d'apporter des solutions intermédiaires pour prolonger le maintien à domicile ou de proposer des périodes de convalescence quand une période de réadaptation est nécessaire après une hospitalisation.

L'unité d'accueil temporaire (UAT) va changer d'appellation en 2013 pour devenir centre d'accueil temporaire (CAT). Ceci en raison de changements du mode de financement et de règles plus complètes sur le type d'accompagnement, les compétences exigées et les effectifs qui y sont affectés. Chaque jour ouvrable, nous accueillons une dizaine de personnes. La moitié d'entre elles viennent aux Baumettes par leurs propres moyens (entourage, THV, taxi, transport bénévole) et l'autre moitié bénéficie du transport avec le bus de la Fondation.

Le concept des logements protégés de la Fondation les Baumettes a toujours autant d'attrait, ce qui nous permet de réattribuer rapidement un logement devenu vacant. Ces logements permettent à des personnes ayant des difficultés de mobilité de trouver un milieu adapté. Les contacts sociaux sont facilités, l'accompagnement socioculturel et sécuritaire évite l'isolement et contribue à apporter un sentiment de sécurité.

La cuisine de la Fondation les Baumettes a élaboré 202'142 repas en 2012 contre 194'349 en 2011. C'est principalement le nombre de repas élaborés pour les CMS de l'Ouest lausannois qui a augmenté en passant de 60'192 à 65'804. Les autres repas sont destinés principalement aux rési-

dants, puis aux enfants de la garderie, au personnel, aux bénéficiaires du CAT puis aux visites.

La capacité d'accueil de la garderie est de 27 enfants. Nous pouvons ainsi accueillir chaque jour 2 groupes de 5 bébés, 1 groupe de 7 trotteurs et 1 groupe de 10 grands pour un total de 27 enfants. La garderie des Baumettes fait partie du réseau d'accueil de jour de la petite enfance Renens-Crissier.

Collaborateurs

L'effectif en équivalent plein temps sur 2012 a été de 125.2. Détail par secteur: Soins 73.77 – Cuisine 14.06 – Garderie 8.8 – Nettoyages lingerie 9.04 – Administration 6.26 – Cafétéria 6.12 – Technique 3.88 – Coordination animation et CAT 1.87 – Logements protégés 1.4.

Sont comprises dans cet effectif 9 personnes en apprentissage : 3 pour le CFC d'assistante en soins et santé communautaire, 3 pour le CFC d'assistante socio-éducative « Accompagnement des personnes âgées », 2 pour le CFC d'assistante socio-éducative « Accompagnement des enfants », 1 pour le CFC d'employée de commerce. Il y a également 1 personne en formation HES éducatrice de la petite enfance.



◆ ◆ ◆ ◆

Centre social régional de l'Ouest lausannois (CSR) – ARASOL



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (comité de direction).

ÉLÉMENTS DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

Revenu d'insertion/RI

L'année sous revue a été marquée par une hausse relativement importante du volume de dossiers d'aide par le revenu d'insertion (RI).

Après un mois de janvier traditionnellement plus faible en volume de dépenses financières, du fait de l'obtention en décembre, pour les bénéficiaires dont le revenu est complété par le RI, du 13^e salaire reçu de leur employeur, la courbe du volume de dossiers a augmenté de manière forte et s'est globalement stabilisée à ce haut niveau durant l'ensemble de l'année.

Le nombre de dossiers actifs avec aide financière a été le plus haut au cours du mois d'octobre avec 1'287 situations d'aide, record absolu depuis la création de l'ARASOL en 1997.

Pour analyser cette hausse, il n'y a, cette année, pas de raison objectivement liée à une modification légale, à des phénomènes tels que nous les avons vécus en 2011, de changements dans l'assurance chômage ou de modifications du cercle de bénéficiaires d'autres assurances sociales.

Nous sommes en présence des effets durables de la crise économique, qui déploie ses effets négatifs lorsque la situation est affectée sur le plus ou moins long terme, plus particulièrement lorsque le chômage de longue durée, au-delà de la période de droit à l'assurance chômage, amène des personnes à ne plus avoir de prestations et devant solliciter l'assistance.

On peut même mettre en évidence que ce chiffre record aurait été encore plus

élevé et la situation d'autant plus inquiétante, si l'introduction des prestations complémentaires en faveur des familles n'avait pas fait sortir un nombre non négligeable de dossiers du cercle des personnes au RI (83 selon les derniers chiffres en notre possession, voir ci-avant).

Le même phénomène est à relever également, avec un nombre beaucoup plus restreint, lui, de bénéficiaires de rentes-pont AVS, qui étaient précédemment en fin de droit chômage et au RI.

Comme évoqué dans le rapport d'activité de l'année précédente, et en regard des engagements de personnel supplémentaire auquel nous avons dû procéder, nos craintes quant à l'exiguïté de nos locaux situés dans le centre Métropole, se sont confirmées.

Des négociations ont été menées au cours du deuxième semestre afin de pouvoir trouver des locaux supplémentaires et un bail a été signé avec les Retraites Populaires, propriétaires de l'immeuble qui abritait la gendarmerie de Renens jusqu'en 2011, pour la reprise d'une partie de ces locaux. Leur localisation, proche du CSR, a été déterminante pour limiter les conséquences de la création d'un deuxième site.

Dans le souci de maintenir, pour le public, un seul centre et une seule adresse à laquelle se référer, il est prévu que les nouveaux locaux soient occupés par la direction, l'enquêteur, le secteur comptabilité et le secteur contentieux, soit des collaborateurs n'ayant que peu d'entretiens avec des bénéficiaires pour le suivi courant de leur dossier.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Locaux

Des travaux et des réaménagements ont été effectués dans notre agence de Chavannes-près-Renens.

Avec l'accord de la Municipalité de Chavannes-près-Renens, l'ARASOL a pu créer un quatrième poste de travail au sein de cette AAS, dont l'aménagement a été repensé et modifié afin de pouvoir accueillir, dès 2013, un/e apprenti/e dans le secteur des assurances sociales.

Le comité de direction a la fierté de pouvoir ainsi également participer à l'effort de formation des jeunes dans une période où, crise économique faisant, beaucoup de jeunes se retrouvent sans contrat d'apprentissage à l'issue de leur scolarité, voire même dans des âges plus avancés.

Ces travaux ont également permis à la population des Communes de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice, venant traiter des assurances sociales, d'être accueillie dans un lieu avenant et permettant de consacrer le temps nécessaire à l'examen de documents personnels, dans un espace discret et fonctionnel.

PC Familles

Le régime PC Familles a réellement commencé à déployer ses effets dès le printemps 2012, soit six mois après son entrée en vigueur. C'est le temps qu'il a fallu pour que le public connaisse l'existence de ce nouveau régime, et que les professionnels de la santé et du secteur social aient une idée plus précise des personnes qui correspondent aux critères légaux avec lesquelles elles sont en contact.

Par ailleurs, des ajustements ont été décidés au niveau du Conseil d'Etat au cours de l'année 2012, la crainte d'un afflux de demandes, non avéré dans la réalité, ayant dans un premier temps amené celui-ci à adopter, là où la loi laisse une marge, des critères restrictifs.

L'effet de ces retouches a engendré le réexamen de toutes les décisions de refus et a entraîné l'ouverture de droit pour des situations de personnes ayant reçu initialement une décision de refus, mais qui étaient proches des limites initialement appliquées.

Pour mémoire, les Communes de Villars-Sainte-Croix et de Saint-Sulpice sont rattachées, pour la première, à celle de Bussigny-près-Lausanne, respectivement pour la seconde, à celle de Chavannes-près-Renens.

Revenu déterminant unifié (RDU)

Ce vocable recouvre une loi votée à l'unanimité au Grand Conseil et qui vise à unifier les démarches que le citoyen doit

entreprendre et les documents à fournir pour déterminer s'il a ou non droit à des prestations sociales.

Son introduction permettra, pour le citoyen, une fois le système pleinement implanté, de ne pas avoir à fournir successivement à des interlocuteurs différents, des documents et justificatifs qui ont déjà été produits lors d'autres démarches, le premier organisme sollicité ayant renseigné la base informatique, accessible ultérieurement par les autres organes.

Le principe est une base informatique permettant d'accéder aux éléments de taxation fiscale, de les utiliser comme base d'évaluation de la situation de fortune et de revenus, mais également d'introduire des éventuels changements notables pour permettre d'avoir une situation actualisée (par exemple de prendre en compte les revenus actuels d'une personne au chômage en s'écartant de la dernière situation fiscale qui, par définition, correspond à l'année précédente).

L'idée est également de traiter les demandes en les priorisant. A titre d'exemple, une demande de bourse d'études pourra déclencher l'examen du droit à un subside d'assurance maladie. Une fois ce subside octroyé, il sera pris en compte, en diminution des charges de l'étudiant, dans le calcul de la bourse accordée, faisant appliquer ainsi les principes de subsidiarité et d'économie.

L'outil informatique, qui est le socle de l'application de cette loi, a été créé au cours de l'année 2012 et mis en production dès novembre 2012.

Dans une première phase, les régions ont été pleinement concernées par cette mise en place, au travers des demandes de subside à l'assurance maladie, en tant que partenaires dans les régions de l'organe vaudois de l'assurance maladie (OVAM), qui était anciennement appelé organe cantonal de l'assurance maladie.

Sur l'ensemble du Canton, à fin décembre, 116'000 actualisations de situations ont été effectuées, 85 % d'entre elles concernaient le renouvellement des subsides de l'assurance maladie pour 2013.

Cette introduction s'est faite dans des conditions difficiles, vu le peu de temps à disposition entre la fourniture du logiciel et les délais pour le renouvellement, mais les collaborateurs des AAS ont fait l'effort supplémentaire, nécessaire à cette nouvelle implantation. Ce changement traduit également une modification du travail dans les AAS qui deviennent partenaires impliqués et responsables des modifications enregistrées dans le système RDU, puisque les autres partenaires se basent sur les mises à jour effectuées pour procéder, chacun et sur la base de la législation qui les concernent, à la calculation, refus ou accord, des prestations de leur domaine.

Actuellement, les partenaires concernés et qui partagent cet outil sont l'OVAM, les AAS, la caisse cantonale vaudoise de compensation (calcul du droit à l'assurance maternité cantonale), le bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires (BRAPA), l'office cantonal des bourses d'études (OCBE). Il est prévu, au cours de la fin de l'année 2013, d'étendre son utilisation aux communes qui ont prévu des aides individuelles au logement (AIL) et aux réseaux / communes qui doivent appliquer la facturation de l'accueil de jour des enfants selon la LAJE.

PC FAMILLES – Monitoring du 01.10.2011 au 31.01.2013

	Demandes enregistrées			Décisions d'octroi			Décisions de refus			Projets de décision
	Hors RI	RI	Total	Hors RI	RI	Total	Hors RI	RI	Total	
AAS										
Bussigny	14	10	24	5	4	9	9	0	9	7
Chavannes	59	41	100	26	24	50	39	5	44	18
Crissier	25	12	37	10	8	18	16	0	16	5
Ecublens	29	17	46	9	4	13	21	4	25	7
Renens	94	87	181	37	43	80	61	16	77	39
Totaux	221	167	388	87	83	170	146	25	171	76
VAUD	2'110	1'456	3'566	962	658	1'620	1'396	234	1'630	668

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois – APREMADOL



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (comité de direction)

Bilan d'activité 2012 au CMS d'Ecublens par Mme Mary-Claude Thierstein, responsable de centre

Management

L'événement de l'année fut sans conteste le déménagement du CMS qui a quitté le chemin du Croset 6 pour rejoindre la route du Bois 29 A en date des 7 et 8 août 2012.

La journée « Portes ouvertes », qui s'est tenue le samedi 29 septembre, ainsi que l'inauguration officielle le jeudi 4 octobre 2012, ont permis d'accroître la visibilité de l'implantation de nos activités au niveau local.

L'année 2012 aura vu, pour tous les CMS des sept associations et fondations régionales vaudoises, l'introduction d'une nouvelle charte des CMS. Ce document de référence, validé par le Conseil d'Etat, décline spécifiquement les responsabilités des uns et des autres et confirme les valeurs d'humanité et d'équité sur lesquelles les interventions se fondent.

Les soins à domicile s'affichent désormais sur internet : le nouveau site web commun à l'AVASAD et aux associations et fondations est en ligne depuis mi-novembre 2012 (www.apremadol.ch ou www.avasad.ch); un lien permet d'accéder également à la page réservée pour chaque CMS de l'Ouest lausannois.

Ressources humaines

Durant l'année 2012, le CMS eut quelques mouvements de personnel. Tous les postes vacants ont pu être repourvus. Toutefois, le recrutement de personnel qualifié s'avère difficile, notamment pour les infirmiers en psychiatrie. Or, la clientèle dans ce domaine de soins ne cesse d'augmenter.

Prise en charge

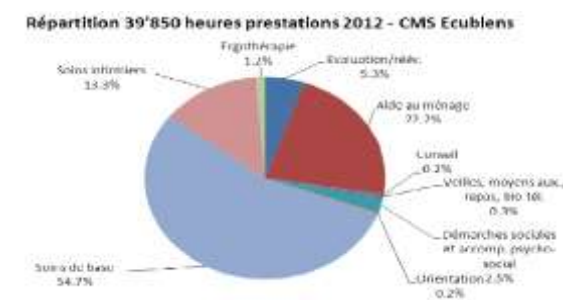
Durant l'année 2012, le CMS est intervenu auprès de :

- 591 clients domiciliés à Ecublens, dont 81 nouveaux clients et 398 réouvertures de dossiers, représentant 77'457 jours de « prise en charge ».
- 363 clients domiciliés à Chavannes-près-Renens, dont 43 nouveaux clients et 251 réouvertures de dossiers, représentant 46'459 jours de « prise en charge ».
- 161 clients domiciliés à St-Sulpice, dont 19 nouveaux clients et 104 réouvertures de dossiers, représentant 22'041 jours de « prise en charge ».

S'agissant de l'activité du CMS, les heures de prestations auprès du client en 2012 ont augmenté de 6.75 % pour atteindre 39'850 heures. La part la plus grande des activités est toujours assurée par les soins de base et l'aide au ménage/à la famille. Par rapport à 2011, les soins de base ont progressé de 10 % pour atteindre 21'969 heures. Les soins infirmiers représentent également une part importante de l'activité, et l'ergothérapie se développe de plus en plus.

Les activités d'évaluation (ajustement des prestations) doivent être mises en évidence. Les démarches sociales, l'orientation et l'activité de conseil restent stables. Les prestations de repas (16'992 repas livrés) sont en croissance par rapport à 2011 et les heures de lessive (2'747 heures) sont, quant à elles, restées stables par rapport à 2011.

Le service de Secutel Centre, assuré par l'APREMADOL pour Lausanne, la couronne lausannoise et l'Ouest lausannois, maintient ses prestations dans le domaine de la biotélévigilance. En 2012, avec quelque 1'800 clients, ce service reste stable.



Entente intercommunale Crissier – Ecublens – Saint-Sulpice pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS

Délégation d'Ecublens au comité : Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale



Le comité

Le comité se compose comme suit :

Président(e) :

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens.

Membres :

- M. Yves Allemann, Conseiller municipal à St-Sulpice.
- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale à Crissier.

Il est secondé par trois collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire :

Mme Sylvette Menétrey, cheffe de service à la direction des écoles.

Caissier :

M. Claude Salzman, boursier communal.

Gestion du personnel :

Mme Françoise Matti, cheffe du personnel.

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école, ainsi que de M. Claude-Alain Biéri, chef du service des bâtiments de la Commune d'Ecublens, pour tous les conseils liés à l'entretien du bâtiment.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %).
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (80 %).
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (80 %).
- Mme Paulette Joris, responsable de l'entretien (70 %).
- M. Adam Drissi, aide animateur (100 %), jusqu'en août 2012.
- M. Tristan Aymon, aide animateur (100 %), dès août 2012.

Mme Paulette Joris a augmenté son taux d'activité de 10 % et a passé à 70 % dès le 1^{er} janvier 2012, en compensation du départ de Mme Rosemarie Monay.

Remaniement de l'équipe au chalet

Le remaniement de l'équipe du chalet depuis le 1^{er} janvier 2012 donne entière satisfaction. Toute l'équipe du personnel du chalet effectue son travail consciencieusement, avec diligence et amabilité.

Les enseignants ont relevé la bonne qualité de la nourriture, ainsi qu'une atmosphère interne nettement plus détendue qu'auparavant.

Un formulaire d'évaluation du personnel a été établi par le service des ressources humaines afin de permettre une évaluation annuelle de tous les collaborateurs du chalet.

Occupation du chalet

Le chalet a repris sa pleine activité depuis le 8 janvier 2012, soit 42 semaines d'exploitation.

Camps d'hiver	12 semaines
Camp de ski des relâches	1 semaine
Ecole à la montagne	24 semaines
Colonies de vacances	5 semaines

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants.

Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le

chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur.

Colonies

En 2012, les camps de vacances se sont bien déroulés. A part le camp d'automne, un manque de participants a été déploré. Une réflexion a été menée par le comité pour pallier à cette situation, en rendant le bulletin d'inscription un peu plus attractif d'une part, et d'autre part en insérant une information dans les journaux communaux et, pour Ecublens, par le biais des panneaux lumineux.

Locations

Le chalet a été occupé à 12 reprises, pendant le week-end.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes s'est déroulé les 21 et 22 janvier 2012.

Travaux

Un second préavis commun aux trois communes de l'Entente a été adopté à fin 2012 pour un crédit complémentaire de la rénovation énergétique du chalet en raison de différents travaux complémentaires à réaliser, non prévus dans le préavis initial. Tous les travaux d'entretien prévus au budget 2012 ont été réalisés.

Nous remercions le personnel administratif d'Ecublens, membre de l'Entente, pour son aide précieuse pendant l'année en faveur du personnel et du chalet « Les Alouettes ». Nous remercions aussi ce dernier pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins.

Sylvette Menétray



◆ ◆ ◆ ◆

Valorsa SA

Délégation d'Ecublens : M. Christian Maeder, Conseiller municipal



Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 182'000 habitants.

Ces 101 communes sont, via Valorsa, actionnaires à 44,13 % de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables (ordures ménagères et déchets industriels) de Valorsa y est brûlée.

Au centre de tri de Penthaz, Valorsa gère toutes les matières revalorisables : papier, verre, déchets spéciaux sont traités, triés par catégorie, mis en palettes, cadres, bennes et stockés. Les déchets verts sont entièrement recyclés sur place du broyage à l'épandage. Ferrailles, appareils électriques, capsules de café ou encore déchets carnés sont stockés dans des espaces particuliers. Près de 37'000 tonnes de déchets sont préparés dans l'usine à Penthaz pour être revalorisés.

Quant aux 38'500 tonnes d'ordures ménagères, Valorsa organise leur logistique. Une dizaine de camions-poubelles transfèrent leur benne sur le train, afin d'alimenter l'usine d'incinération. Les déchets incinérables encombrants sont re-triés, broyés et mélangés avant d'être compactés pour rejoindre en train Tridel. Les boues de STEP font aussi l'objet d'un suivi administratif et logistique quotidien pour garantir des débouchés à ce déchet particulier.

Quant au PET, PE, textiles, ils font partie de la palette des déchets gérés par Valorsa. Le Périmètre assure le suivi des contrats, participe aux groupes de travail et négocie avec les organismes officiels pour les communes du périmètre.

Cependant, des progrès restaient à faire quant au taux de recyclage, la moyenne stagnant depuis plusieurs années autour de 48 %. La loi fédérale, la jurisprudence du Tribunal fédéral et le nouvel article de loi cantonal ont incité le Périmètre à proposer aux communes un concept de taxe au sac régionale. Le service-conseils de Valorsa a travaillé de concert avec deux autres périmètres pour présenter un système de taxation conforme aux exigences légales. Séances, publication de documents techniques et circulation de l'information se sont poursuivies de manière assidue durant 12 mois pour renseigner les communes. Entre taxe au poids ou taxe au sac, quasi la totalité des Autorités communales du périmètre ont franchi le pas au 31 décembre. Une gageure insensée pour un projet d'une telle envergure, mais un pari gagnant grâce aux efforts conjoints des communes et de Valorsa.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

	2012 en tonnes facturées par Valorsa	2012 Destination	2012 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
	Papier	1/3 carton papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
Recyclables	Verre	1/3 chez Vetropack, 2/3 en verrerie européenne	Bouteilles et isolation en verre
	Déchets compostables	Compost en andain	Compost
	OREA, appareils élec- triques	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	CRIDEC	Traitement physico- chimique/incinération
	Déchets carnés	GZM	Energie
	Conseils aux communes	Analyse de gestion communale des déchets	Multiples conseils au quotidien
		Taxation des déchets Campagne encombrants Participation à la campagne cantonale de communication	Séances: 23 de soutien aux communes 28 d'information à la population 2 transporteurs et recycleurs 5 cours pour respon- sables de déchetterie Affichage sur tout le canton des principes des 5R



Service intercommunal des taxis (SIT) Arrondissement de Lausanne

Délégation d'Ecublens au conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : M. Michel Farine, Conseiller municipal.



Tâches principales

- Renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis.
- Préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Surveiller et corriger les examens topographiques.
- Délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter sur les réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2,95 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Lausanne fait partie, avec onze autres collectivités locales des environs.

Faits marquants

Dans l'affaire des dix exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a, suite à l'arrêt rendu le 29 août 2011 par le Tribunal fédéral, tenu une audience le

30 avril pour apprécier les mesures d'instruction qu'il convenait de mettre en œuvre. Contre toute attente, une audience aura à nouveau lieu en janvier 2013.

Par ailleurs, dans l'attente d'une refonte générale de la réglementation sur le service des taxis, le conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a décidé, dans sa séance du 11 octobre 2012, de modifier plusieurs dispositions du règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) afin, notamment, d'accélérer le rythme de rotation des détenteurs d'autorisation A. De son côté, le comité de direction de ladite association a décidé, dans sa séance du 4 septembre 2012, de modifier également quelques articles des prescriptions d'application du RIT (PARIT), dont l'application était source de difficultés.

Autorisations

Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2011	2012	2011	2012
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 8 autorisations A (2011 : 6) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2011	2012	2011	2012
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	47	52	51	55
CDS	2	1	2	1
Allô Taxis !	2	2	2	2
AB Taxis Lausanne	2	2	2	2
Autres	23	24	29	29
Total	76	81	86	89

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2011	2012	2011	2012
Entreprises	4	4	17	17
Exploitants indépendants	10	11	10	11
Total	14	15	27	28

Conducteurs

Au nombre de 511* (2011 : 514), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2011	2012	2011	2012
Conducteurs « réguliers »	449	445	28	27
Conducteurs « auxiliaires »	34	36	3	3
Total	483	481	31	30

* dont 257 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 38 demandes enregistrées (2011 : 39), 19 carnets de conducteur ont été délivrés (2011 : 22), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'467'153 courses, contre 1'507'618 en 2011.

Stations

Au nombre de 45, les stations offrent un total de 192 places, comme en 2011.

◆ ◆ ◆ ◆

Commission intercommunale de la taxe de séjour

Délégation d'Ecublens: Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale

L'année 2012 a été difficile pour le tourisme suisse, notamment en raison de la crise économique en Europe et du franc fort. A l'échelle suisse, les nuitées ont enregistré un recul de l'ordre de 2 %. On observe pour la région lausannoise, en termes de nuitées hôtelières, une légère baisse de fréquentation.

Le relevé des montants versés à Mobilis pour la Lausanne Transport Card étaye ce constat. Sur la base du décompte des nuitées transmis par Lausanne Tourisme, le versement du FERL s'inscrit à :

- 2010 : Fr. 957'162.-
- 2011 : Fr. 975'667.-
- 2012 : Fr. 964'348.-.

Au cours de l'année sous revue, la commission s'est réunie deux fois : le 29 juin et le 23 novembre.

Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de Fr. 470'000.-.

- Fr. 50'000.- Championnat du monde de course d'orientation Lausanne 2012.
- Fr. 50'000.- 9^e édition du festival Pully Lavaux à l'heure du Québec.
- Fr. 50'000.- Fondation RAM – Transat
- Fr. 40'000.- Association « Mémoire de demain » : 50^e anniversaire expo 64 (Fr. 10'000.- en 2013 et Fr. 30'000.- en 2014).
- Fr. 20'000.- Cahier sur Lausanne, édité par Hochparterre et Wüest et Partner (à verser en 2013).
- Fr. 60'000.- Lausanne Tourisme, bureau d'accueil dans la gare du M2, à Ouchy.
- Fr. 120'000.- Lausanne Tourisme, brochure Lausanne Découvertes.
- Fr. 30'000.- Athletissima, édition 2012
- Fr. 50'000.- 5^e sommet de l'union mondiale des villes olympiques.

Outre, les subventions ci-dessus, le FERL a versé, en 2012, des soutiens liés à des décisions d'années antérieures. La réalisation de ces projets figure dans des rapports précédents.

Le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50 %.

◆ ◆ ◆ ◆

Commission de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Délégation d'Ecublens : Mme Danièle Pe-toud (commission plénière + bureau) et M. Christian Maeder (commission plé-nière), Conseillers municipaux

La commission de l'Entente s'est réunie à trois reprises durant l'année 2012. Le 31 janvier, elle a validé le préavis intercommunal pour la réhabilitation du collec-teur Préfautly/Blancherie (secteur 3), le 24 avril, les comptes 2011 et le 11 sep-tembre, la proposition de budget pour l'année 2013.

Budget 2013

Le budget 2013 de l'Entente a été soumis aux Conseils communaux des communes membres qui l'ont, à l'exception de Cha-vannes-près-Renens, accepté. Lors de sa dernière séance annuelle, le Conseil communal de la Commune de Cha-vannes-près-Renens a en effet refusé la ligne budgétaire du budget communal relative à l'Entente.

Réhabilitation du collecteur intercommu-nal Mèbre

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit au début des années 60, dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest lau-sannois. Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabi-litation de trois secteurs du collecteur Mèbre. En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfautly à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux

ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon (Renens) jusqu'à l'avenue de Pré-fautly (Chavannes-près-Renens).

En 2011-2012, le secteur 7 a été réhabilité dans le secteur de la Mouline à Renens. Ces travaux ont consisté en des répara-tions ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation. Ils se sont terminés durant le 2^e trimestre 2012.

Le préavis intercommunal, validé par la commission en janvier, concernait la qua-trième étape de réhabilitation du collec-teur de concentration situé dans le secteur 3 situé à Préfautly/Blancherie. Il a été sou-mis et accepté par les Conseils commu-naux. Les travaux ont ainsi débuté durant l'automne 2012 et vont se terminer début 2013.

Météo

Contrairement à l'année 2011, il est à rele-ver le peu d'épisodes pluvieux durant l'année 2012. Seul fait à noter, un fort épi-sode orageux le 4 juillet 2012 avec rejets par les déversoirs.

Service d'entretien

Le bureau Masotti Associés SA a effectué tous les travaux d'entretien courants et a rendu compte de son activité à la com-mission.

◆ ◆ ◆ ◆

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2012 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2012.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Ecublens/VD, le 15 avril 2013
10.02.06 - PB/sm

*Document imprimé par le greffe municipal
en 112 exemplaires et relié par l'Association
Aïro à Ecublens*